

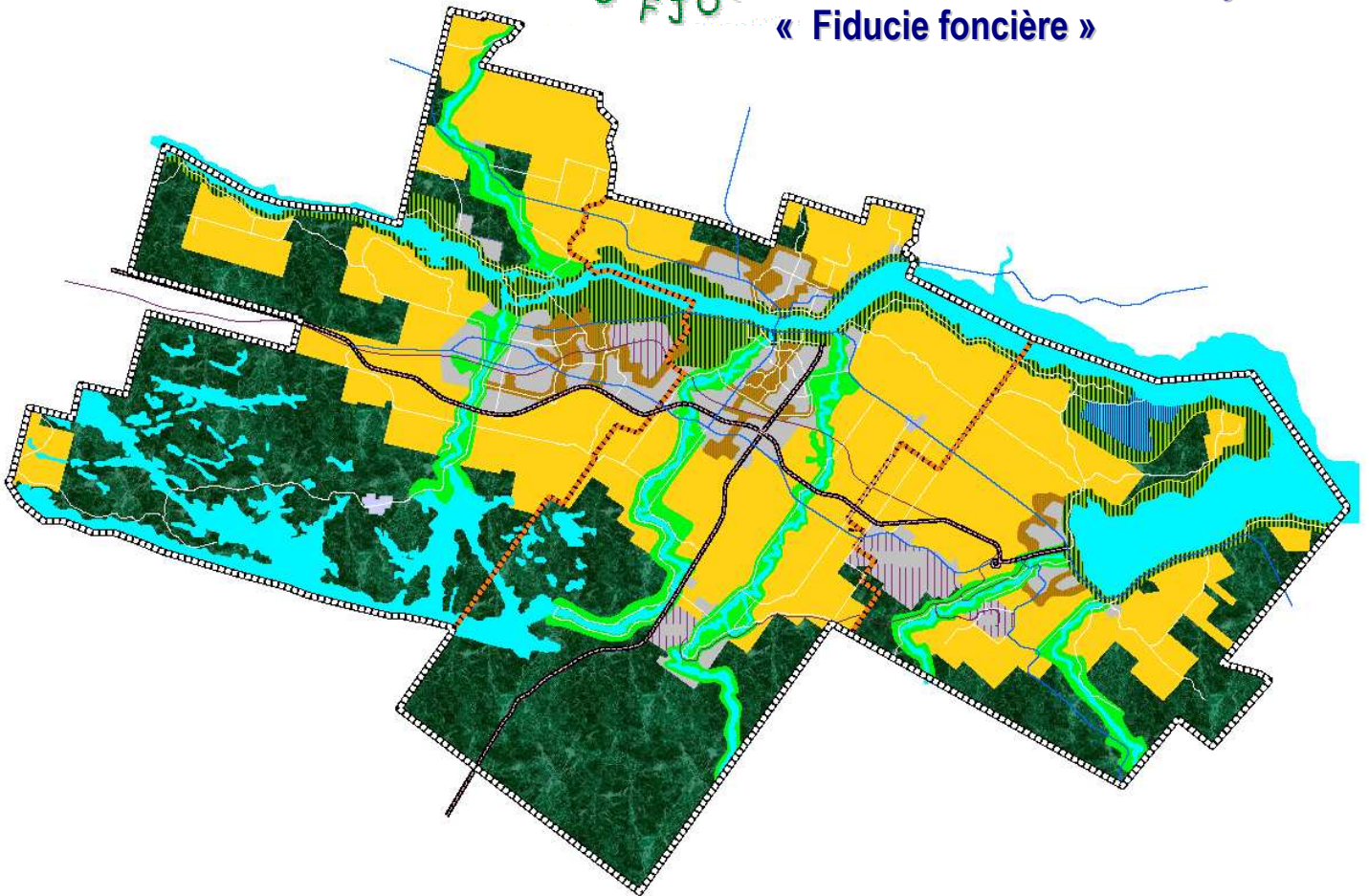
PROJET CORRIVERT

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE CORRIDORS VERTS SUR LES TERRITOIRES DE SAGUENAY ET DES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES À HORIZON 2020

L V B F



Les Verts Boisés du Fjord
« Fiducie foncière »



Document préparé par :

M. Gille Tremblay, Vice-président « L V B F »
M.A. & Consultant Aménagement Territoire Développement Régional
&
M. Jean Désy, Secrétaire « L V B F »
Professeur associé au département des Sciences humaines de l'UQAC ,

Avril 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	5
2. Corridors verts: quelques notions	7
2.1 Définitions et concept	7
2.1 Quelques exemples d'interventions en matière d'aménagement de corridors verts	9
3. Problématique de la biodiversité en milieu urbain	16
4. Objectifs visés par l'aménagement de corridors verts au Saguenay	19
5. Les retombées	20
6. La couverture végétale	21
7. Des corridors de biodiversité au Saguenay	24
8. Caractérisation des corridors verts	29
8.1 Territoire du Haut-Saguenay : potentiels et contraintes	29
8.1.1 - (A) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière et du fjord du Saguenay	29
- Potentiels de développement	30
- Contraintes de mise en œuvre	31
8.1.2 - (B) Caractérisation du corridor vert riverain du lac Kénogami	32
- Potentiels de développement	33
- Contraintes de mise en œuvre	33
8.2 Arrondissement de Jonquière : potentiels et contraintes	34
8.2.1 - (C) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière aux Sables	34
- Potentiels de développement	35
- Contraintes de mise en œuvre	36
8.2.2 - (D) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Shipshaw	37
- Potentiels de développement	38
- Contraintes de mise en œuvre	39
8.2.3 - (E) Caractérisation du corridor vert urbain J.A.K. (Jonquière, Kénogami, Arvida)	40
- Potentiels de développement	41
- Contraintes de mise en œuvre	42

8.3 Arrondissement de Chicoutimi : potentiels et contraintes	43
8.3.1 - (F) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Chicoutimi	43
- Potentiels de développement	44
- Contraintes de mise en œuvre	45
8.3.2 - (G) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière du Moulin	47
- Potentiels de développement	48
- Contraintes de mise en œuvre	49
8.3.3 - (H) Caractérisation du corridor vert urbain Chicoutimi Sud	50
- Potentiels de développement	51
- Contraintes de mise en œuvre	52
8.3.4 - (I) Caractérisation du corridor vert urbain Chicoutimi Nord	53
- Potentiels de développement	54
- Contraintes de mise en œuvre	55
8.4 Arrondissement de La Baie : potentiels et contraintes	57
8.4.1 - (J) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière à Mars	57
- Potentiels de développement	58
- Contraintes de mise en œuvre	59
8.4.2 - (K) Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Ha! Ha!	60
- Potentiels de développement	61
- Contraintes de mise en œuvre	62
8.4.3 - (L) Caractérisation du corridor vert urbain de La Baie	63
- Potentiels de développement	64
- Contraintes de mise en œuvre	65
9. Conclusion	66

LISTE DES FIGURES ET PLANS

-	Figure #1 : Concept de corridors verts	7
-	Figure #2 : Route de campagne électrifiée avant et après intervention	9
-	Figure #3 : Route de campagne simple avant et après intervention	9
-	Figure #4 : Exemple de mise en valeur d'une route de littoral pour fin de corridor vert	10
-	Figure #5 : Exemple de mise en valeur d'une route rurale et riveraine urbanisée pour fin de corridor vert ..	11
-	Figure #6 : Exemple de mise en valeur d'un corridor vert de ravinement, par renaturalisation	12
-	Figure #7 : Intervention sur sentier de randonnée pédestre en zone urbaine et en arrière lot	13
-	Figure #8 : Intervention sur artère urbaine avec voie cyclable	14
-	Figure #9 : Intervention sur corridor de biodiversité en zone riveraine déstabilisée	15
-	Figure #10 : Relation entre le nombre d'espèces et la superficie disponible en espace vert	16
-	Figure #11 : Caractérisation du corridor vert de la rivière et du fjord du Saguenay	29
-	Figure #12 : Caractérisation du corridor vert riverain du lac Kénogami	32
-	Figure #13 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière aux Sables	34
-	Figure #14 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Shipshaw	37
-	Figure #15 : Caractérisation du corridor vert urbain J.A.K.	40
-	Figure #16 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Chicoutimi	43
-	Figure #17 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière du Moulin	47
-	Figure #18 : Caractérisation du corridor vert urbain Chicoutimi	50
-	Figure #19 : Caractérisation du corridor vert urbain Chicoutimi Nord	53
-	Figure #20 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière à Mars	57
-	Figure #21 : Caractérisation du corridor vert riverain de la rivière Ha! Ha!	60
-	Figure #22 : Caractérisation du corridor vert urbain de La Baie	63
-	Plan #1 : Couverture végétale sur le territoire de Saguenay, inventaire 2012	23
-	Plan #2 : Zones de patrimoine riverain répertoriées et classifiées dans le cadre du plan d'urbanisme en vigueur sur le territoire de Saguenay en 2012	26
-	Plan #3 : Proposition d'aménagement de corridors verts sur le territoire de Saguenay à l'horizon 2020	28

ANNEXE #1

Communauté Urbaine de Québec :	
contribution de 45M \$ pour le récréotourisme	67

ANNEXE #2

Victimes de la densification	68
---	-----------

1. INTRODUCTION

À l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité, la métropole québécoise accueillait en avril 2010 un événement historique afin de faire le point sur les grands enjeux et les solutions en ce qui concerne l'avenir de la biodiversité dans le monde. C'était le « **Sommet mondial sur la biodiversité de Montréal** ». Cet important sommet a rassemblé plus de 250 personnes et organismes (dont LVBF), et qui ont entendu une trentaine d'experts locaux et de conférenciers internationaux aborder les grands enjeux urbains liés au verdissement, aux milieux naturels, aux espaces verts et aux parcs, dans une perspective de protection, de mise en valeur et d'amélioration de la biodiversité .

Ce rapport s'inscrit donc dans la suite logique de cet événement d'importance, mais aussi des travaux du Comité Paysages du S/LSJ dans son "Plan d'action Paysage 2011" et des nombreuses réflexions amorcées localement par notre organisation, depuis 2010 :

- Le coût des infrastructures vertes ..., LVBF, Automne 2010 .
- La séquestration du carbone ..., LVBF, Printemps 2011 .
- La ville de demain sera verte ou ne sera point ..., LVBF, Automne 2011 .
- Pour une véritable politique de foresterie urbaine à Saguenay ..., LVBF, Printemps 2012 .
- L'importance de l'arbre dans le contexte des changements climatiques ..., LVBF, Automne 2012 .

Détail important, cette proposition relative à l'aménagement de corridors verts sur le territoire de Saguenay, déborde les limites de la capitale régionale et couvre partiellement les municipalités limitrophes de St-Charles St-Honoré, St-Fulgence, Hébertville et Larouche, dans une continuité logique des unités naturelles en présence.

Dans un premier temps, le nouveau document de travail fait le point sur les perspectives d'avenir en matière de la biodiversité sur l'ensemble du Haut-Saguenay à l'horizon 2020. Ce premier bilan tient compte de l'impact prévisible sur la couverture végétale, des grandes orientations d'aménagement et de développement proposées par les autorités municipales de Saguenay, dans ses plus récents documents de planification urbaine et spatiale. (1)

À la lumière des plus récentes orientations proposées par Saguenay en matière de conservation et de mise en valeur de son patrimoine riverain (2) et des constats qui précèdent, notre recherche propose, dans une première étape et à l'échelle macro, une vision dynamique et pérenne de développement urbain axée sur la mise en œuvre d'une stratégie de conservation et de mise en valeur de la biodiversité locale.

La stratégie développée par LVBF repose en fait sur la création et l'aménagement de huit corridors verts riverains à partir des différentes zones de patrimoine riverain identifiées au schéma, en plus de quatre corridors verts de type urbain, pour la desserte des populations urbaines et rurales des arrondissements de Jonquière, Chicoutimi, La Baie et des environs .

SOURCES & RÉFÉRENCES

- 1) Ville de Saguenay : Schéma d'aménagement & de développement, 2009 , et Le Plan d'urbanisme , 2011 .
- 2) Idem (1)

La deuxième étape de ce processus de recherche s'est amorcée en janvier 2013 et devrait se poursuivre jusqu'en août prochain. En effet, notre organisation bénéficie présentement et pour toute la session hivernale (janvier à avril 2013), de la participation active d'un stagiaire finissant en géographie de l'UQAC. Son travail consiste à planifier et circonscrire à l'échelle micro, le développement des « corridors verts urbains » proposés par « LVBF » à l'échelle macro, dans chacun des trois arrondissements de Saguenay.

La seconde étape devrait se poursuivre au printemps et pour toute la période estivale (juin à août 2013) avec l'engagement d'une nouvelle ressource professionnelle. Il s'agit cette fois d'un stagiaire français (un technicien supérieur finissant en aménagement du milieu naturel) dont le travail va consister également à valider et circonscrire à l'échelle micro, les propositions de développement de « corridors verts riverains » soumises par « LVBF » à l'échelle macro, le long des sept principales rivières qui drainent le territoire saguenéen.

Dans la poursuite de notre mandat, la Fiducie s'engage à fournir la logistique pour la réalisation du travail sur le terrain, ainsi que l'encadrement technique et pratique requis pour la bonne marche des travaux. Il importe de souligner que « LVBF » va également bénéficier, tout au long du stage en géographie, de la participation du personnel enseignant de l'UQAC pour ce qui est de l'encadrement académique et théorique du stagiaire .

Enfin, la troisième et dernière étape du processus devrait se terminer à l'automne 2013, par une série de consultation auprès des principaux organismes du milieu éventuellement concernés et impliqués dans la réalisation de ce projet porteur d'avenir pour l'ensemble de la collectivité saguenéenne .

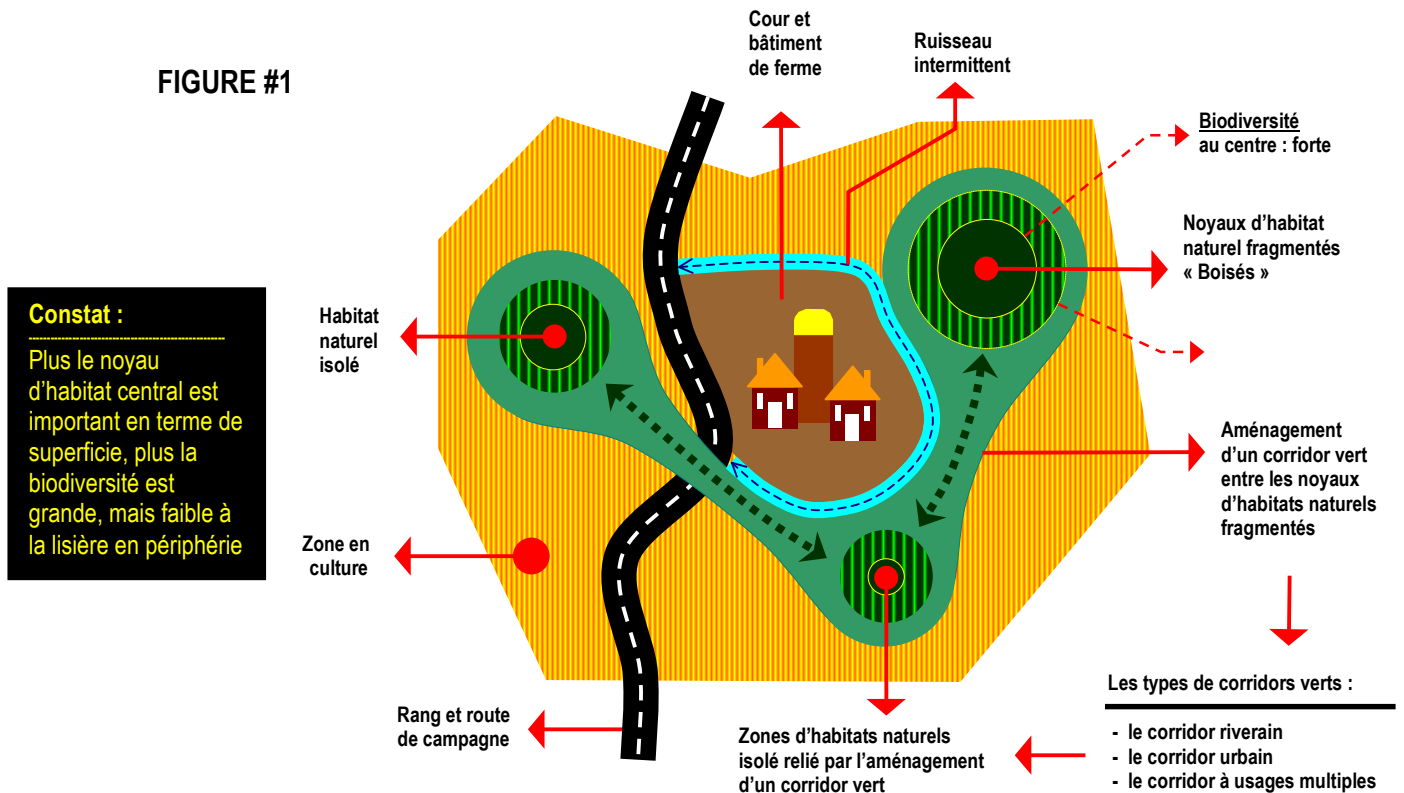
2. CORRIDORS VERTS : QUELQUES NOTIONS

2.1 DÉFINITION ET CONCEPT

Un corridor vert c'est l'ensemble des habitats nécessaires à la réalisation des cycles vitaux (refuge, croissance et reproduction) d'espèces animales et végétales fonctionnellement reliés entre elles. Plus concrètement, les zones humides, les zones de ruissellement et de ravinement naturel, les fossés de drainage, les haies brise-vents, ainsi que les massifs boisés naturels sont généralement les principales composantes biologiques des corridors verts. Ils sont essentiellement affectés à la reproduction de la flore et de la petite faune urbaine et périurbaine, ainsi qu'au transit des populations urbaines .

CONCEPT DE CORRIDORS VERTS (3)

FIGURE #1



SOURCES & RÉFÉRENCES

- 3) LVBF , Gille Tremblay, février 2013
Le Québec en miette, notre nature morcelée à l'heure du plan Nord , Michel Leboeuf, Collection Nature Sauvage , 2012

Mais la question des continuités biologiques se conjugue à toutes les échelles territoriales, et en ville, les **espaces verts linéaires** prennent le relais et permettent alors aux populations désireuses de se déplacer paisiblement dans les espaces nature résiduels urbains : ce sont les axes verts multifonctionnels, les avenues-promenades, les collines et ravins aménagés, etc. C'est ainsi que seront proposés des **corridors verts intra-urbains** dans les trois arrondissements densément peuplés, d'abord destinés aux citoyens, secondairement à une petite faune associée aux écosystèmes. Des interventions ou réaménagements mineurs y seront souvent proposés.

L'aménagement de corridors verts constitue en fait une véritable stratégie en vue de favoriser le maintien de la biodiversité et des prestations de services offerts par les milieux écologiques naturels sur un territoire donné. La fragmentation et la destruction des habitats qui résultent des activités humaines sont considérées comme des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. La réduction de la taille des fragments d'habitats et l'augmentation de leur isolement dans l'espace réduisent, à long terme, les chances de survie des populations qui y vivent (limitation et disparition des échanges entre populations) .

En fait, les pratiques de développement en vigueur au Québec, ont toujours favorisé historiquement la déforestation croissante du territoire, ainsi que la fragmentation des espaces naturels au profit de l'expansion de l'agriculture et de l'urbanisation des populations locales. Dans cette perspective on comprend maintenant pourquoi les corridors biologiques sont si importants pour la conservation des écosystèmes naturels et le maintien de la biodiversité. Ils permettent aux espèces de se reproduire et d'assurer les échanges de gènes entre populations. Ils contribuent ainsi à la diversité génétique des espèces et à la recolonisation des milieux de vie en cas de perturbation naturelle ou anthropique.

Le but principal de constituer un corridor vert en zone urbaine est principalement de relier les habitats naturels fragmentés entre eux et accessoirement d'en favoriser l'accessibilité maximale pour le plus grand bénéfice de la population urbaine en général. Ultimement, on considère que la richesse de la biodiversité constitue également une composante culturelle essentielle au développement et à l'épanouissement des populations urbaines .

2.2 QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE CORRIDORS VERTS

FIGURES #2 ROUTE DE CAMPAGNE ÉLECTRIFIÉE AVANT ET APRÈS INTERVENTION (4)

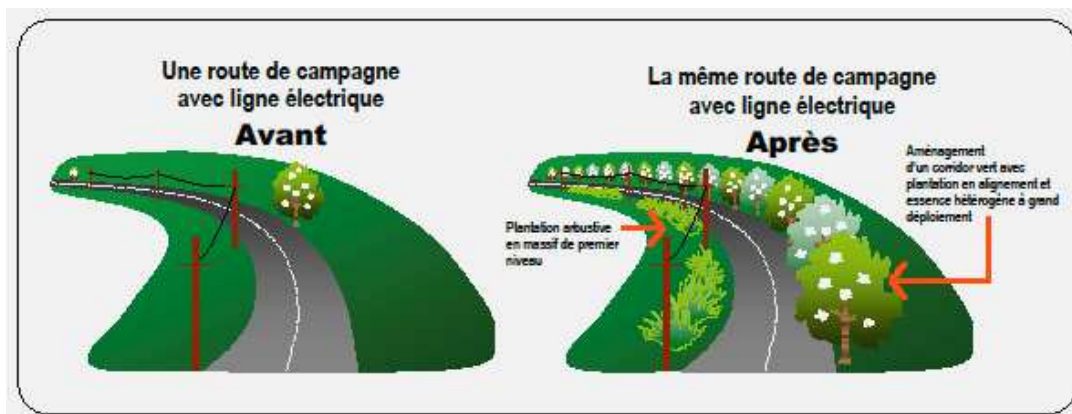
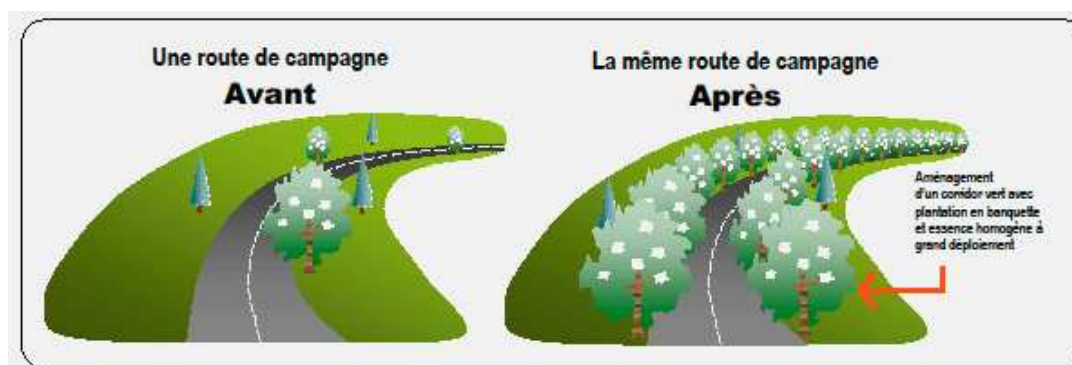


FIGURE #3 ROUTE DE CAMPAGNE SIMPLE AVANT ET APRÈS INTERVENTION (5)

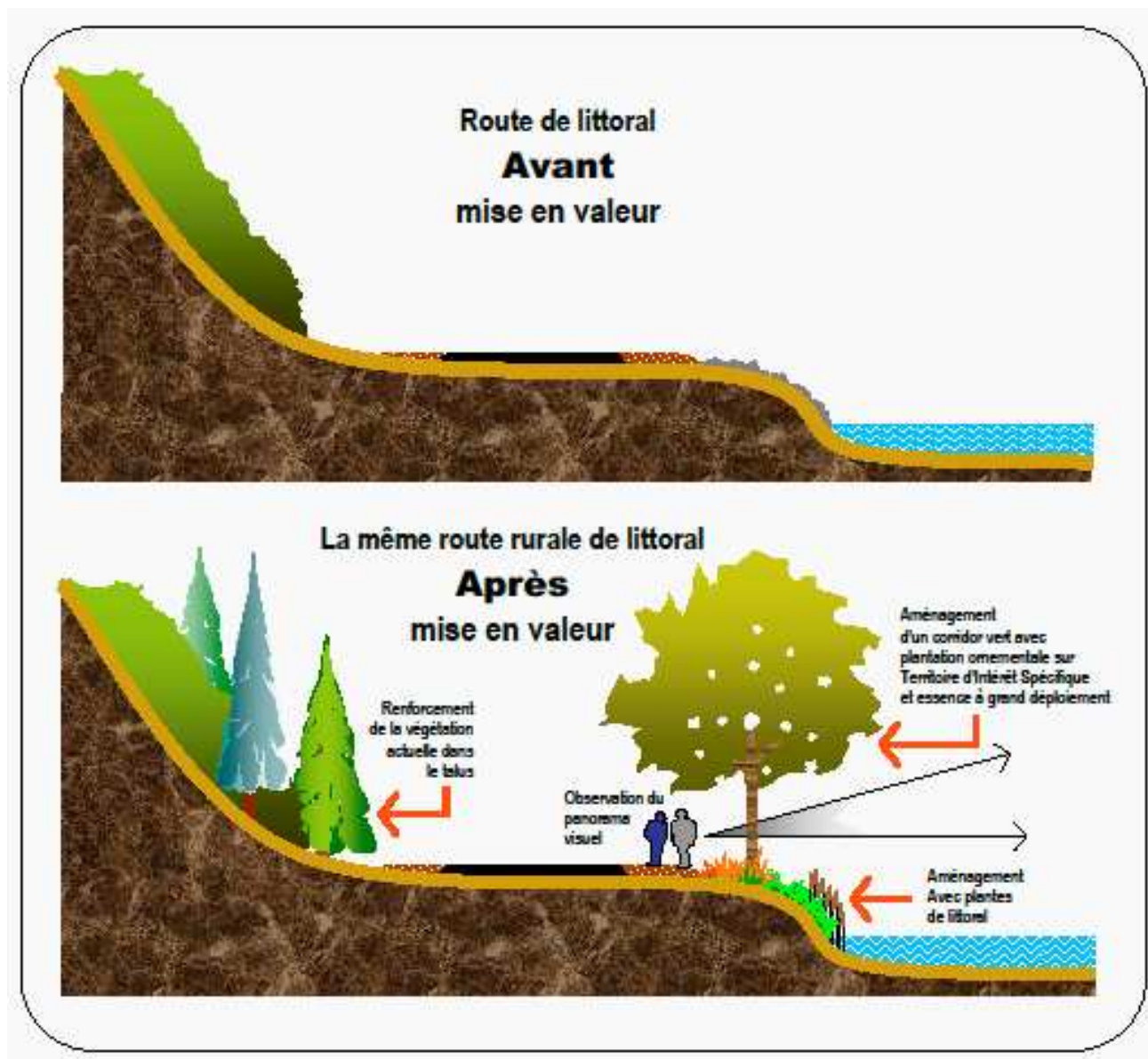


SOURCES & RÉFÉRENCES

- 4) LVBF, Gille Tremblay, février 2013
- 5) Idem (4)

FIGURE #4

EXEMPLE DE MISE EN VALEUR D'UNE ROUTE DE LITTORAL POUR FIN DE CORRIDOR VERT RIVERAIN (6)

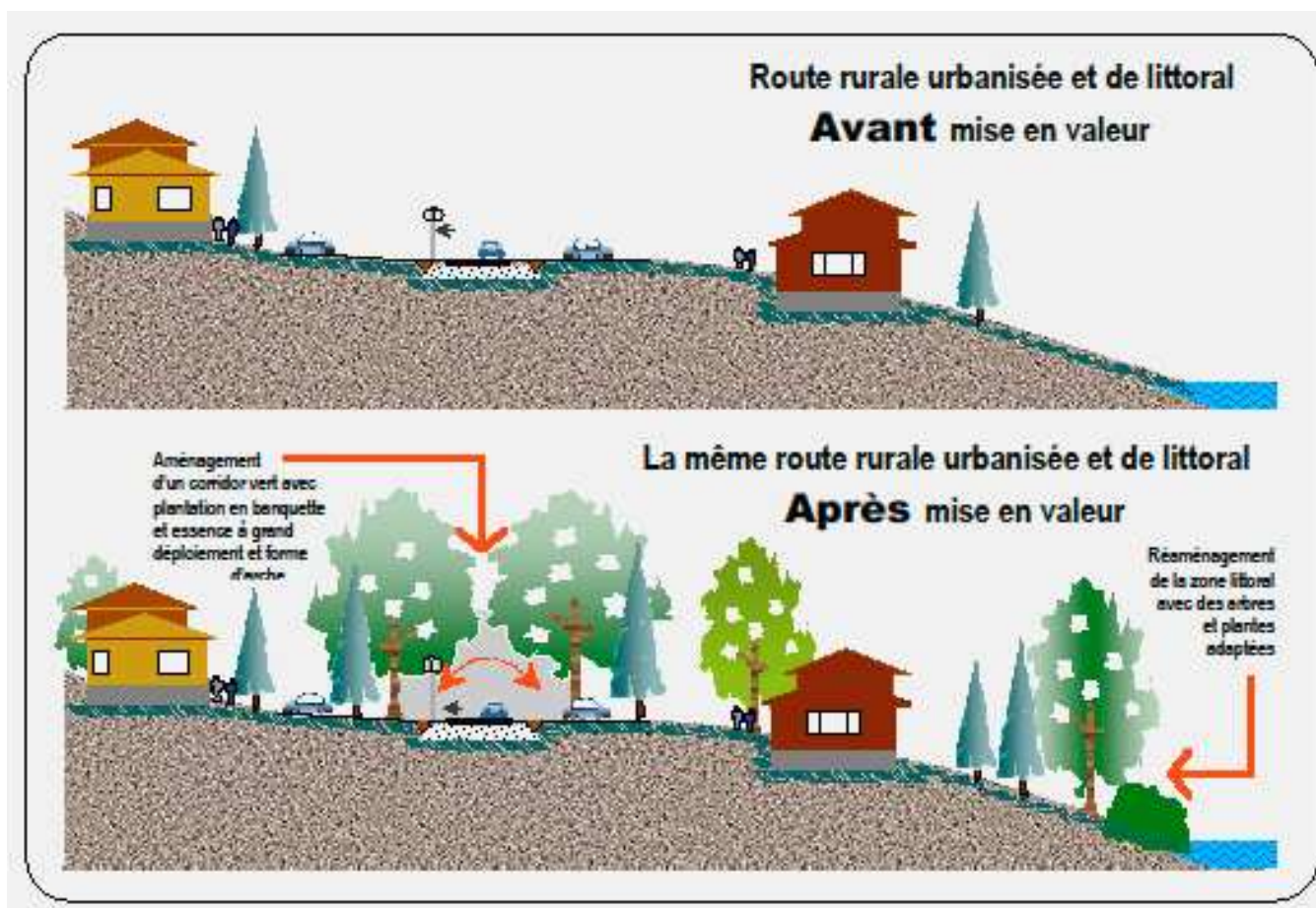


SOURCES & RÉFÉRENCES

6) LVBF , Gille Tremblay , février 2013

FIGURE #5

EXEMPLE DE MISE EN VALEUR D'UNE ROUTE RURALE ET RIVERAINE URBANISÉE POUR FIN DE CORRIDOR VERT (7)

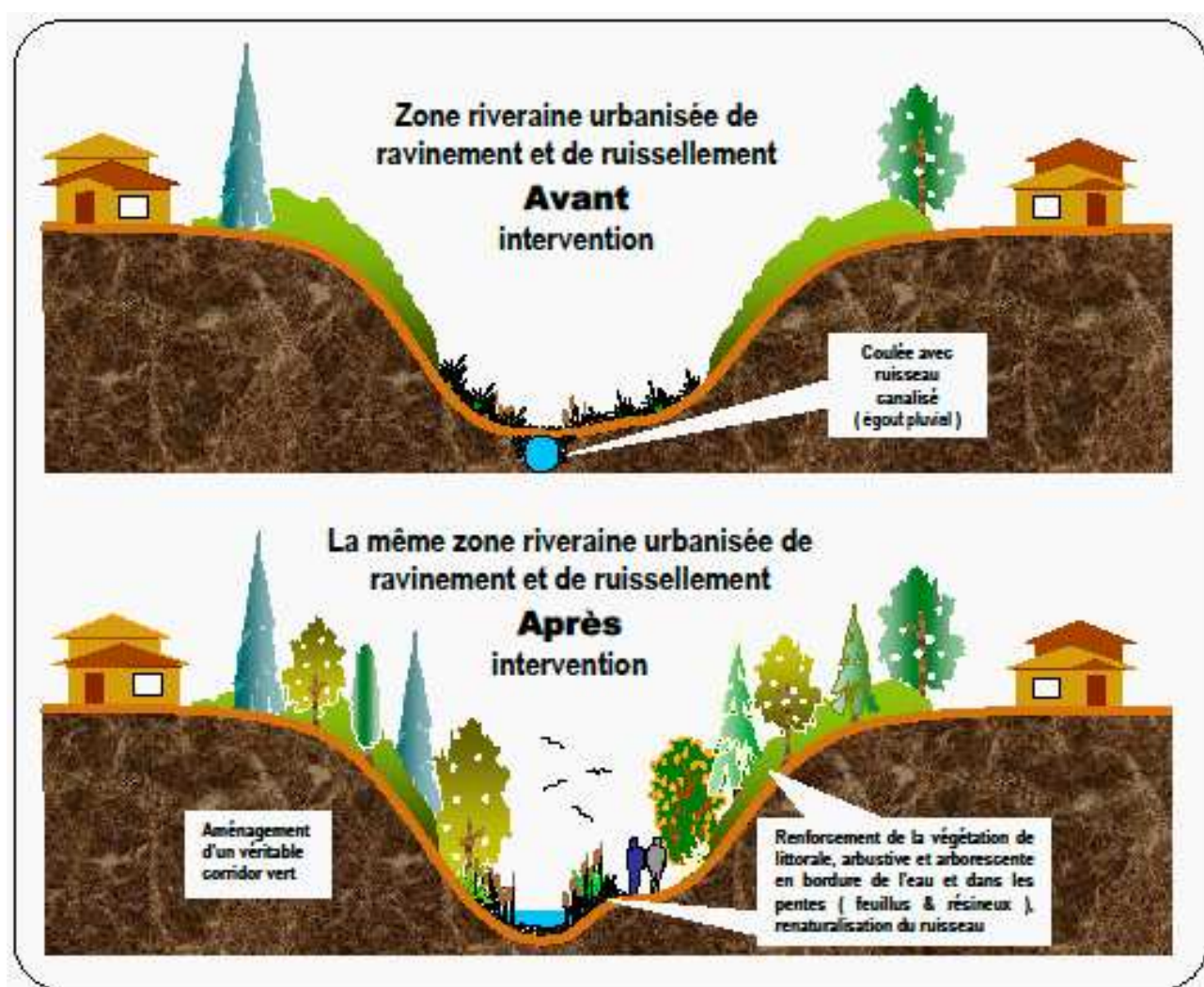


SOURCES & RÉFÉRENCES

7) LVBF , Gille Tremblay, février 2013

FIGURE #6

EXEMPLE DE MISE EN VALEUR D'UN CORRIDOR VERT DE RAVINEMENT URBANISÉ PAR RENATURALISATION (8)

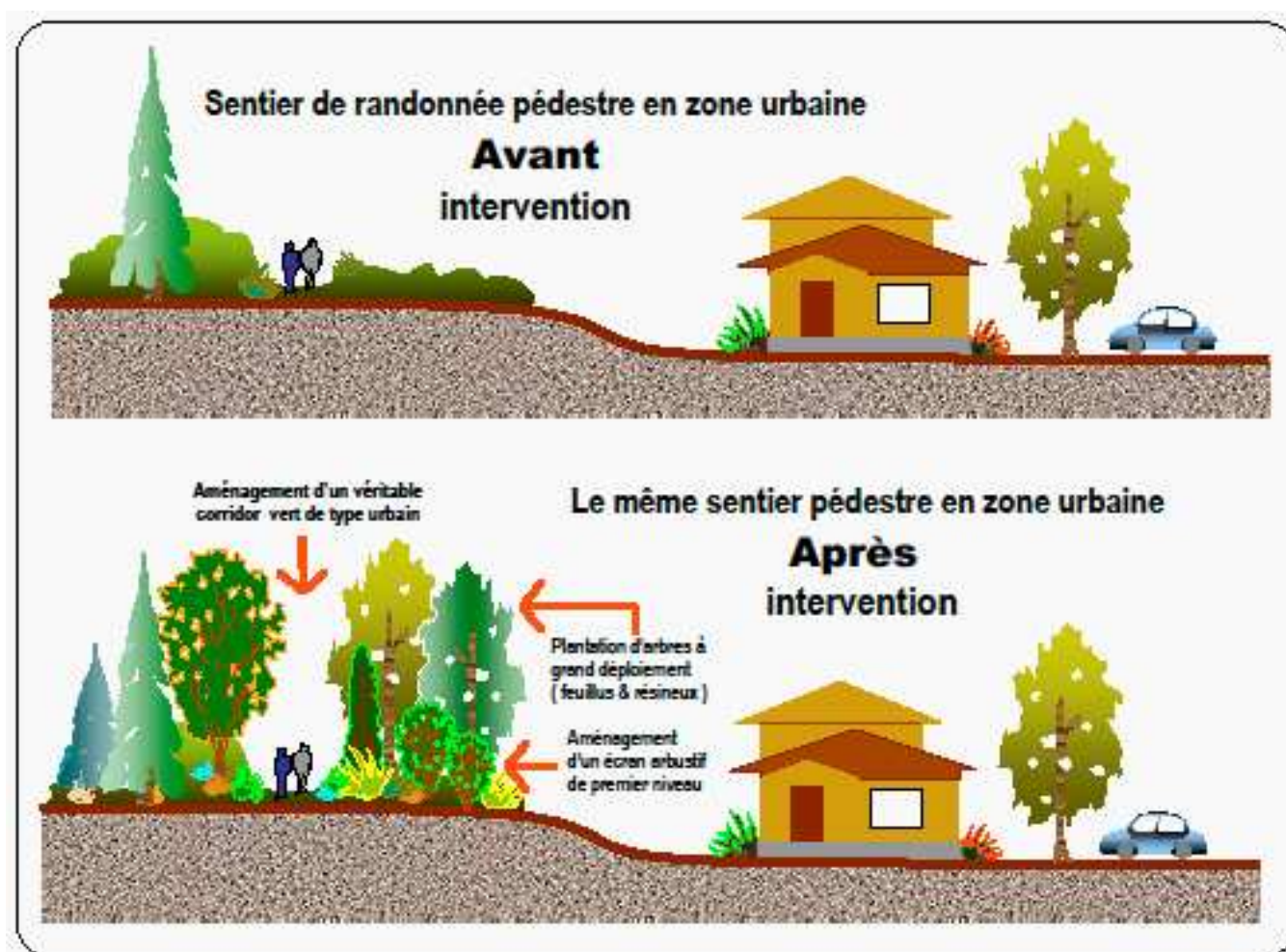


SOURCES & RÉFÉRENCES

8) LVBF , Gille Tremblay, février 2013

FIGURE #7

INTERVENTION SUR SENTIER DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ZONE URBANISÉ ET EN ARRIÈRE LOT (9)

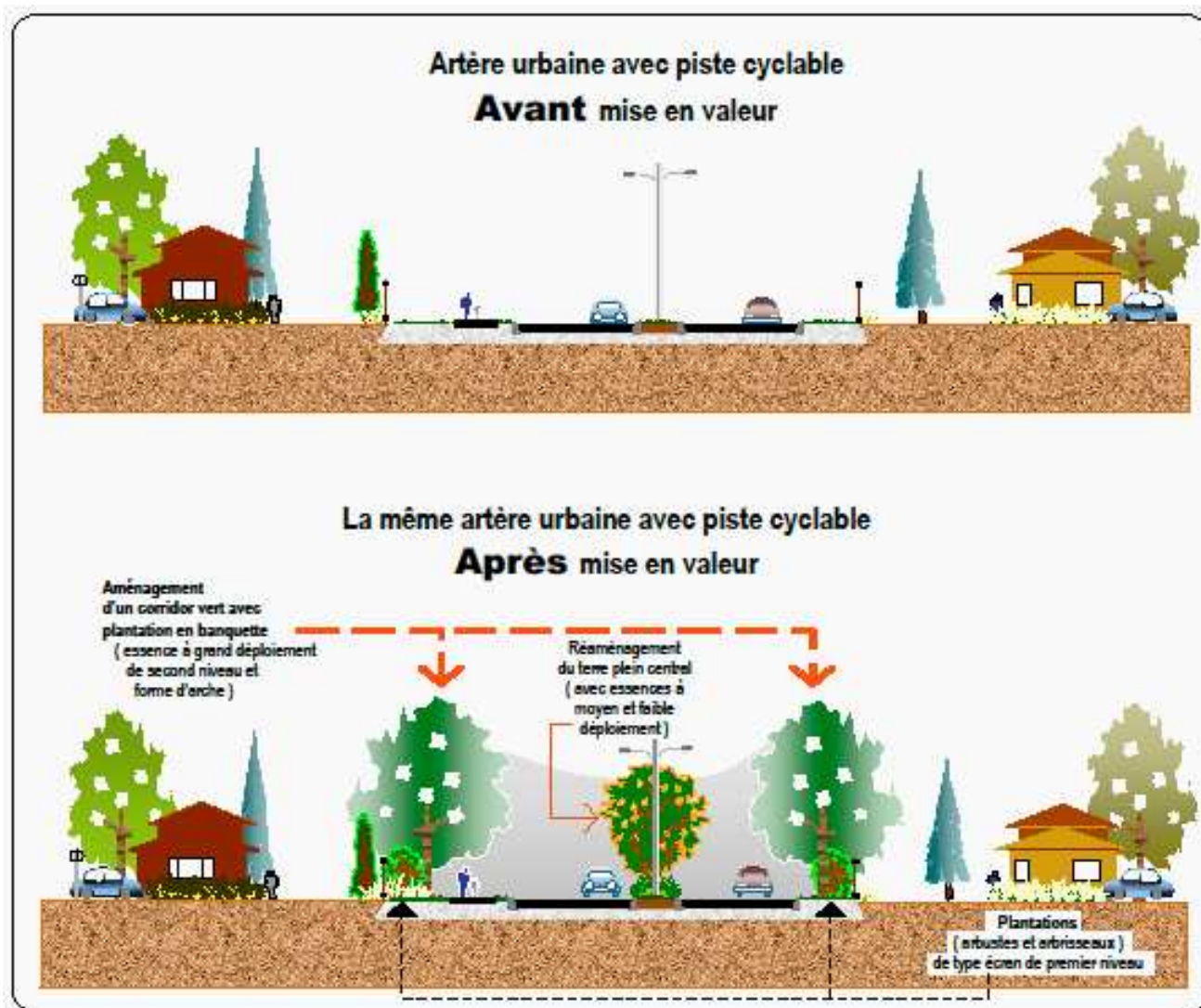


SOURCES & RÉFÉRENCES

9) LVBF, Gille Tremblay, février 2013

FIGURE #8

INTERVENTION SUR ARTÈRE URBAINE AVEC VOIE CYCLABLE (10)

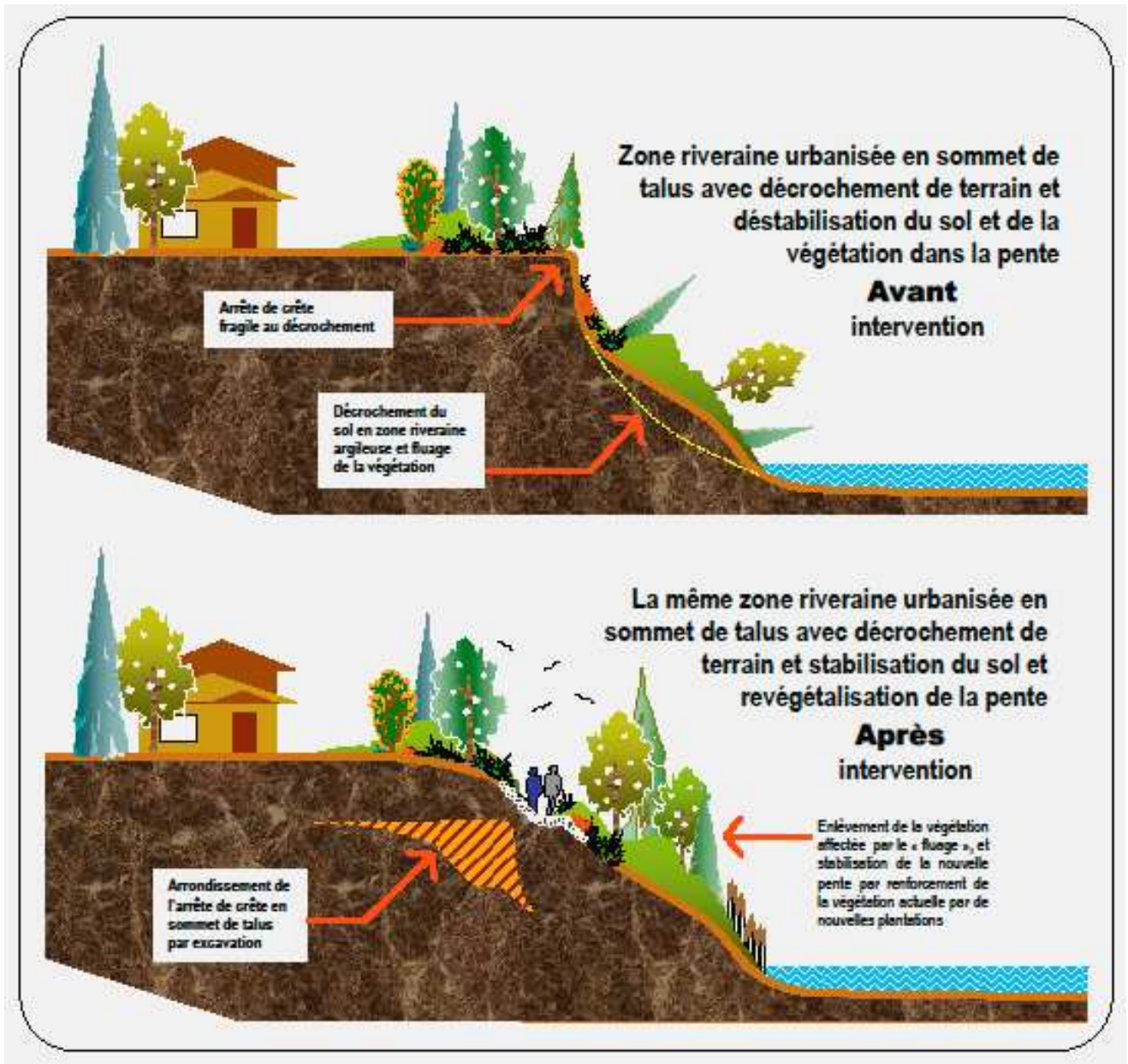


SOURCES & RÉFÉRENCES

10) LVBF , Gille Tremblay, février 2013

FIGURE #9

INTERVENTION SUR CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ EN ZONE RIVERAINE DÉSTABILISÉE (11)



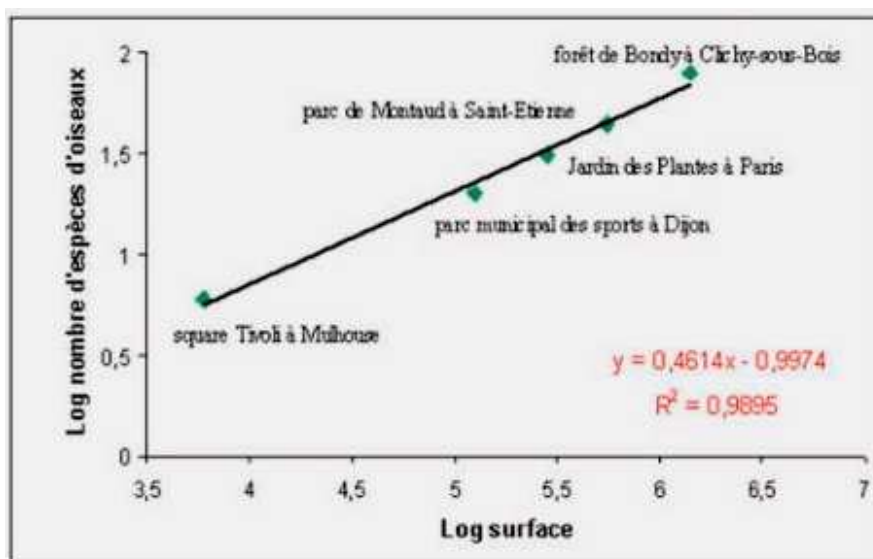
SOURCES & RÉFÉRENCES

11) LVBF , Gille Tremblay, février 2013

3. PROBLÉMATIQUE DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN

L'année internationale de la diversité biologique a constitué au plan historique un moment fort à l'occasion duquel s'est constituée une alliance globale et planétaire pour la protection de la vie sur terre. L'urbanisation est un phénomène inéluctable et en progression. En effet, en 2010, on constate que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité des êtres humains vit en milieu urbain. On prévoit une population humaine urbanisée à 66 % en 2050 et l'essentiel de cette croissance aura lieu dans les pays en développement. En fait, l'urbanisation est égale à l'artificialisation des sols, l'expansion des modes de vie axés sur la consommation et la croissance à tout prix, la course effrénée à l'exploitation des ressources naturelles (eau, air, sol, forêts, mines et énergies non renouvelables, etc). La mise en œuvre des corridors verts est désormais rendue nécessaire parce qu'elle permet de lutter plus efficacement contre l'érosion de la biodiversité, et au-delà, de créer un réseau maillé de voies vertes pour stimuler les modes doux de déplacements. (12)

FIGURE #10 RELATION ENTRE LE NOMBRE D'ESPÈCES SUR UN TERRITOIRE DONNÉ ET LA SUPERFICIE DISPONIBLE EN ESPACE VERT « Biodiversité » (13)



Plus la surface d'un espace vert est importante et plus sa richesse spécifique augmente.

La relation aire-espèces suit une droite de la forme : $\text{Log. } S = (\text{Log. } C + z \log A)$ où

- S = le nombre d'espèces,
- A = la surface,
- C = une constante du groupe biologique et
- z = mesure la pente de la droite.

SOURCES & RÉFÉRENCES

12) <http://www.certu.fr/fr/>

Ville et environnement - N29 / Nature en ville – N 140 / Des corridors biologiques en ville : pourquoi, comment

13) Idem (12)

Comme l'indique bien la figure #8 qui précède, l'accroissement des surfaces urbanisées participe au recul des milieux naturels et à l'effacement progressif des paysages ruraux à la périphérie des villes et des zones urbanisées. Non seulement ce mouvement de périurbanisation s'accompagne d'un morcellement des espaces naturels et ruraux, marqué par un repli des milieux propices à la diversité biologique, mais la taille des sites épargnés ne cesse constamment de rétrécir comme une peau de chagrin.

Avec l'urbanisation croissante du territoire depuis le milieu du siècle dernier, on observe d'ailleurs une tendance analogue à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation dans l'ensemble du Haut-Saguenay.

Le fractionnement, l'isolement et la réduction des milieux boisés résiduels, perturbent aussi bien les communautés animales que végétales, et banalisent la qualité des paysages agraires dans les communautés. À terme, les espèces qui survivent tant bien que mal dans ces zones qualifiées de marginales sont vouées à l'extinction.

Aussi, pour satisfaire leurs besoins intrinsèques, les plantes et les animaux ont nécessairement besoin de se déplacer dans un habitat naturel . (14)

- **Pour le règne animal :**
 - Besoins d'espace pour la nourriture et l'alimentation,
 - Besoins d'espace pour la reproduction,
 - Besoins d'espace pour le repos et la nidification,
 - Besoins d'espace enfin pour la protection contre les prédateurs .

- **Pour le règne végétal :**
 - Besoins d'espace pour la migration du pollen nécessaire à la fécondation des plantes ,
 - Besoins d'espace pour le stockage des graines, des pollens et des végétaux consommés par les animaux ,
 - Besoins d'espace pour la dissémination aérienne des semences et la reproduction des plantes,
 - Besoins d'espace pour la reproduction végétative par stolon et bouturage .

- **Conséquences reliées à la fragmentation et à la diminution des espaces naturels:**
 - Appauvrissement de la diversité génétique,
 - Diminution de la viabilité des populations (viabilité / effectif),
 - Appauvrissement de la diversité des biocénoses (l'ensemble des êtres vivants dans un espace donné),
 - Augmentation de la mortalité directe des populations ,
 - Impossibilité de croisement et de renouvellement des populations (renforcement de la vie végétale et animale) ,
 - Baisse de la biodiversité (l'ensemble des processus et des modes de vie qui conduisent au maintien de la vie sur terre) .

SOURCES & RÉFÉRENCES

- 14) http://www.reseau - empreintes.com / uploads / 1319470353 dossier_peda_corridors_apollon_74.pdf
Les corridors biologiques : « comment et pourquoi les prendre en compte »

Le rapport paru le 10 mai 2010 et intitulé « Perspectives mondiales de la diversité biologique » compte sa part de mauvaises nouvelles. On se dirige en effet vers la sixième extinction massive des espèces, la première à être générée par l'humanité. Le Groupe international sur l'étude de l'évolution du climat (GIEC) estime, pour sa part, que le réchauffement climatique pourrait provoquer une perte de la diversité biologique de l'ordre de 30 % d'ici 2100. L'acidification des océans, conséquence directe de l'accumulation de CO² dans l'atmosphère, a aussi un impact direct sur la vie marine.

Ainsi, on estime que, pour chaque degré centigrade d'augmentation de la température sur le globe, 10 % des espèces disparaîtront. Si on prend en considération l'objectif de limiter l'augmentation des températures de 2°C d'ici la fin du siècle, ce serait donc 20 % des espèces qui seraient menacées. Si l'on considère qu'à chaque seconde, 46 000 êtres humains passent de la campagne à la ville, il devient alors clair que c'est dans les villes que la bataille pour la biodiversité sera gagnée ou perdue. Cette bataille pour la conservation de la diversité biologique est l'affaire de tous et, au premier chef, des autorités locales. (15)

SOURCES & RÉFÉRENCES

- 15) <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/SBM2010/ACTES-SBM2010.pdf>
Sommet sur la biodiversité de Montréal, actes du sommet, 2010,

4. LES OBJECTIFS VISÉS PAR L'AMÉNAGEMENT DE CORRIDORS VERTS AU SAGUENAY

Les objectifs poursuivis par LVBF, aux différentes étapes du projet et en collaboration étroite avec la Ville de Saguenay et ses différents partenaires impliqués dans le milieu, sont les suivants, à savoir :

Premièrement, établir avec les autorités municipales, de concert avec les différents services municipaux concernés (loisirs, génie, urbanisme, environnement & développement durable, etc...) et les organismes du milieu (LVBF, gestionnaires de sentiers de randonnée, OBV, ZIP, CREDD, Eurêko, etc...), un cadre permanent de consultation visant à définir un plan de développement et d'action détaillé, afin de poursuivre la mise en œuvre du programme de corridors verts « **urbains & riverains** » amorcé par LVBF et repris par les autorités municipales de Saguenay dans le Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur .

Deuxièmement, resituer la mise en œuvre du programme de corridors verts dans le cadre d'une stratégie de développement durable, visant la réalisation à moyen et à long terme d'un nouveau produit d'appel au plan récréotouristique régional. On entend ici l'aménagement sur l'ensemble du territoire de circuits verts intégrés et complémentaires de récréotourisme et de plein-air local, de type urbain et riverain. Ces circuits seront axés sur la mise en valeur des paysages (l'observation, la découverte et l'interprétation), la sensibilisation et l'éducation à la conservation de la biodiversité et finalement le développement des activités récréotouristiques (cyclisme, randonnée pédestre, classes vertes, vélo de montagne, etc...) .

Troisièmement, poursuivre la réalisation des travaux d'aménagement déjà entrepris dans le cadre des circuits de corridors verts urbains existants dans nos trois arrondissement de Saguenay et cibler par la suite des interventions pérennes, souhaitables et réalisables en vue de procéder à la restauration et au renforcement de la qualité des fragments d'habitats naturels existants et augmenter les potentiels de biodiversité faunique & floristique sur le territoire .

Quatrièmement, établir avec les intervenants concernés, une stratégie de développement et de mise en œuvre afin d'augmenter si possible la superficie des habitats naturels fragmentés sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de déclin constant et prévisible de la couverture végétale.

Cinquièmement, établir avec les intervenants concernés, une stratégie visant à créer des réseaux écologiques afin de relier les différents fragments d'habitats naturels entre eux par l'aménagement de corridors verts de types urbains et riverains .

Sixièmement, Faciliter et favoriser l'accessibilité maximale des populations urbaines aux différents corridors verts « **urbains** » et « **riverains** » proposés dans chacun des trois arrondissement de Saguenay et ce, toujours dans une double perspective de conservation et de mise en valeur du milieu .

5. LES RETOMBÉES

▪ AU PLAN SOCIAL (16)

Sur le plan social, l'aménagement de corridors verts procure déjà des bénéfices importants pour la population en général, mais en particulier pour les clientèles de populations déjà fragilisées par la dégradation des conditions de vie en zone urbaine (jeunes, malades chroniques, personnes âgées...). Les corridors verts sont des systèmes naturels de climatisation et de régulation des températures estivales en périodes de canicule. Ils contribuent notamment, par la lutte contre le stress de la vie urbaine, au maintien de la santé physique et mentale et de la qualité de vie des citoyens. Sur le plan identitaire, ils favorisent l'intégration à la vie de quartier, ainsi que l'animation du parc immobilier. Finalement, ces corridors riverains, urbains et périurbains sont très certainement le principal allié du citoyen dans sa lutte contre les maladies coronariennes et cardiovasculaires.

▪ AU PLAN ÉCONOMIQUE (17)

Au plan économique, en tant que systèmes naturels d'encadrement visuel, de confinement et de dispersion du bruit ambiant, d'intégration architecturale et paysagique des fonctions urbaines, les corridors verts contribuent déjà au maintien et à la valorisation de l'assiette fiscale dans la plupart des municipalités. Ces infrastructures, par leur capacité de support principal au développement des activités de récréation, de plein air et de récréotourisme saisonnier, contribuent aussi et dans une large mesure au recrutement et à la fixation de la main-d'œuvre pour les entreprises locales. Le paysage est évidemment la constituante principale de l'empreinte visuelle dans la rétention du tourisme. En tant que constituante principale de l'industrie récréotouristique, ce type d'infrastructures pourrait même devenir (par sa capacité de rétention du tourisme), la pierre d'assise d'un nouveau produit touristique d'appel susceptible de générer un achalandage significatif en provenance de la région et même de l'extérieur, ainsi que des retombées importantes sur l'économie de la région en termes de création d'emploi . (18)

▪ AU PLAN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (19)

Enfin, sur ce plan, les bénéfices et autres retombées éventuelles associés à l'aménagement de corridors verts sont beaucoup plus évidents et facilement identifiables. En effet, les corridors verts sont à la fois des systèmes naturels de production d'oxygène, de fixation / séquestration du carbone atmosphérique, de filtration, d'épuration et de renouvellement des eaux de surface et de l'air ambiant. Ce sont également des systèmes naturels de rétention des eaux de ruissellement et de régulation des crues printanières, par conséquent de stabilisation contre les risques associés aux glissements et aux décrochements de terrain, ainsi qu'au lessivage des sols en zone riveraine. Ce sont également des systèmes naturels de décomposition et de compostage des matières organiques essentiels pour la production des substrats végétaux et autres composants nécessaires au maintien, au développement et à la reproduction de la vie sur terre.

SOURCES & RÉFÉRENCES

16) [Les retombées insoupçonnées des espaces verts](#) , Gille Tremblay M.A. vice président de la fiducie foncière LVBF et Consultant Aménagement Territoire Développement Régional, in *Le Quotidien* , 4 août 2011, p11

17) *Idem* (16)

18) *Idem* (16)

19) 45Millions \$ du Ministère des Affaires Municipales en 2013 pour le développement du récréotourisme à Québec, Annexe #1,

6. COUVERTURE VÉGÉTALE : INVENTAIRE

Malgré l'importance des superficies boisées recouvrant le territoire de Saguenay en 2012, on constate que la couverture végétale est cependant en déclin, particulièrement à l'intérieur des principaux périmètres d'urbanisation de Jonquière, Chicoutimi et de La Baie, mais aussi en périphérie des zones urbanisées. Afin de mieux cerner cette tendance lourde au déclin, ainsi que les problématiques sous-jacentes, le plan #1 qui suit, nous fournit d'abord une vue d'ensemble détaillée de l'état actuel de la situation en ce qui concerne la couverture végétale sur le territoire de Saguenay en 2012. Ensuite, à partir des données d'inventaire recueillies au Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay, nous proposons une terminologie explicative des modes d'occupation du territoire sous-jacente au déclin prévisible des superficies boisées et de la biodiversité dans son ensemble. Ces informations nous permettront d'identifier ensuite des options possibles, souhaitables et réalisables en matière de pérennité et de conservation à plus long terme.

Bref, s'il y a un constat clair se dégage de cette première cartographie, c'est bien l'inexorable poussée de la force centrifuge (rurbanisation) exercée par le développement croissant de la conurbation aux dépens du milieu agricole et ensuite vers la forêt en périphérie du territoire. En effet, depuis l'ouverture de la région à la colonisation en 1838, la « forêt continue » qui occupait 100% du territoire, n'en couvre plus que la moitié aujourd'hui en 2012. Si en gros cette forêt dense (ceinture verte) encercle maintenant la campagne, elle se concentre nettement désormais dans la partie sud-ouest, autour du lac Kénogami et du Saguenay, mais aussi et dans une moindre mesure à l'est et au nord autour du fjord du Saguenay. Là comme ailleurs, la forêt recule partout où l'exploitation y est autorisée ! ...

La seule exception au tableau, une île de bonne superficie située sur le lac Kénogami et qui ne risque aucune perturbation éventuelle en raison de son statut de forêt de conservation (20). Elle est cependant bien seule dans son coin, car de nombreux blocs forestiers sont déjà plus ou moins condamnés à disparaître dans les décennies à venir.

Les trois principaux facteurs qui expliqueraient selon nous cette disparition prévisible à terme, sont les suivants :

- la densification nécessaire de l'occupation du sol en zone urbaine, (21)
- l'étalement urbain engendrée par le développement accéléré, voire même anarchique, dans les couronnes nord, sud, est et ouest du territoire saguenéen (22) ,
- le développement de nouvelles productions potentielles en zone agricole viable .

SOURCES & RÉFÉRENCES

20) [Plan d'urbanisme](#), Ville de Saguenay, 2012 , p 12

21) [Les arbres : premières victimes de la densification](#), in. Le Soleil 3 mars 2013 / Jean-François Cliche, Annexe #2,

22) **Note** : On en a pour preuve en effet , les nombreux développements résidentiels en saute-mouton, amorcés en dehors de la ceinture verte entourant la zone urbaine de Saguenay, dans les municipalités de Saint-Honoré, Falardeau, Saint-Fulgence, Larouche , Saint-Bruno et même dans le secteur de Lac-Kénogami, où les statistiques en ce qui concerne la population sont littéralement en croissance depuis plus d'une décennie déjà .

Selon nos propres estimations et en tenant compte des considérations qui précèdent, les superficies boisées existantes appelés à disparaître à plus long terme sur l'ensemble du territoire de Saguenay, représenteraient environ 350 km² sur un total de 574 km², c'est-à-dire près des deux tiers (60%) de toute la couverture végétale actuelle (23). Cette dernière est principalement concentrées aux extrémités nord-ouest et est du territoire municipal, dans les arrondissements de Jonquière et de La Baie.

Fort heureusement et comme l'indique d'ailleurs la carte #1, sur un territoire qui totalise une superficie d'environ 1276 km², de nombreux lambeaux forestiers parsèment encore les trois arrondissements du territoire saguenéen : 153 km² en zone urbaine ($\pm 12\%$), 485 km² en zone agricole ($\pm 38\%$) et enfin 574 km² en zone forestière ($\pm 45\%$). (24).

En définitive, ce sont ces derniers îlots boisés urbains et périurbains isolés et résiduels qui devraient constituer l'ossature principale visant à établir dans les années à venir, de véritables corridors verts de « biodiversité » sur l'ensemble du territoire. Nous tenons ainsi par ces propos :

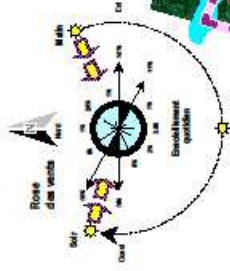
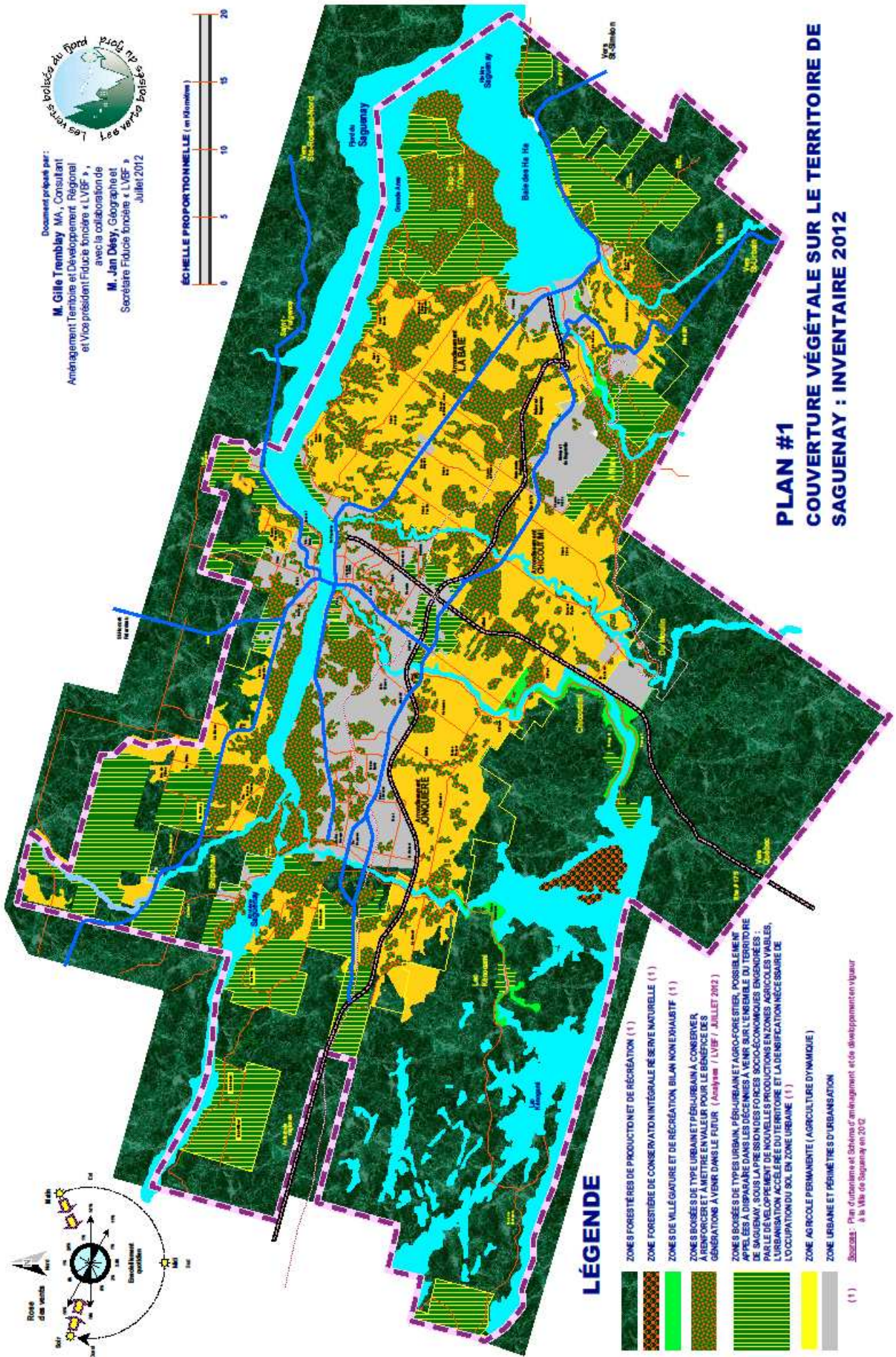
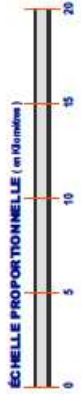
- d'une part, à bien camper le rôle crucial de ces derniers et si précieux lambeaux forestiers, dans cette construction à finir,
- et d'autre part, à signifier l'urgence d'un moratoire municipal sur le sort réservé en définitive à chacun de ces îlots boisés résiduels.

SOURCES & RÉFÉRENCES

- 23) Gille Tremblay M.A. Consultant / Aménagement Territoire Développement Régional
- 24) Plan d'urbanisme, Ville de Saguenay, 2012 , p 6



Document préparé par :
M. Gille Tremblay, MA, Consultant
 Aménagement, Territoire et Développement Régional
 et Vice-président Friche foncière « LVBF »,
 avec la collaboration de
M. Jan Déry, Géographe et
 Secrétaire Friche foncière « LVBF »
 Juillet 2012



LÉGENDE

-  ZONES FORESTIÈRES DE PRODUCTION NET DE RÉCRÉATION (1)
-  ZONE FORESTIÈRE DE CONSERVATION INTÉGRALE RÉSERVE NATURELLE (1)
-  ZONES DE VILLAGIATURE ET DE RÉCRÉATION, BILAN NON EXHAUSTIF (1)
-  ZONES BOISÉES DE TYPE URBAIN ET PÉRI-URBAIN À CONSERVER
À RENFORCER ET À METTRE EN VALEUR POUR LE BÉNÉFICE DES
GÉNÉRATIONS À VENIR DANS LE FUTUR (Analyse / LVBF / JUILLET 2012)
-  ZONES BOISÉES DE TYPE URBAIN, PÉRI-URBAIN ET AGRO-FORESTIER, POSSIBLEMENT
APPELÉES À DISPARAÎTRE DANS LES DÉCAENNIES À VENIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
DE SAGUENAY, SOUS L'APPRÉHENSION DES FORCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ENGINDRÉES :
PAR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRODUCTIONS EN ZONES AGRICOLES VIVABLES,
L'ACCÈS À L'ÉCOLOGIE DU TERROIR ET LA DÉNIPICATION NÉCESSAIRE DE
L'OCCUPATION DU SOL EN ZONE URBAINE (1)
-  ZONE AGRICOLE PÉMANENTE (AGRICULTURE DYNAMIQUE)
-  ZONE URBAINE ET PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

(1) Sources : Plan d'urbanisme et Schéma d'aménagement et de développement en vigueur à la Ville de Saguenay en 2010

PLAN #1 COUVERTURE VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE DE SAGUENAY : INVENTAIRE 2012

7. DES CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ AU SAGUENAY

Le dernier Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à la Ville de Saguenay (2011) réservait une belle surprise aux Verts boisés du fjord, en reprenant au vol de nombreuses idées de préservation et de mise en valeur de boisés urbains et périurbains, au titre de Territoires d'intérêt écologique, de Territoires d'intérêt spécifique et de Zone de patrimoine riverain pour l'essentiel. Ces propositions émanent, pour la plupart, des nombreux mémoires remis par LVBF aux instances municipales depuis un dizaine d'années . (25)

POURQUOI ET COMMENT ?

Mais l'inéluctable dynamique d'expansion urbaine prévue dans un trop proche futur, ainsi que le très néfaste fractionnement des îlots de biodiversité sur le territoire actuel, rendent maintenant impératifs voire même incontournables la conception et la réalisation prochaine de corridors verts permanents de biodiversité, pour le bien-être de tout l'écosystème hors forêt publique. Il s'agit en fait de créer ou consolider des voies vertes, idéalement sans interruption ou avec le moins d'obstacles physiques possibles, au même titre qu'une infrastructure routière, et dotées de fonctionnalités écologiques et paysagères, favorisant la libre circulation du monde vivant (humains, animaux et plantes) .

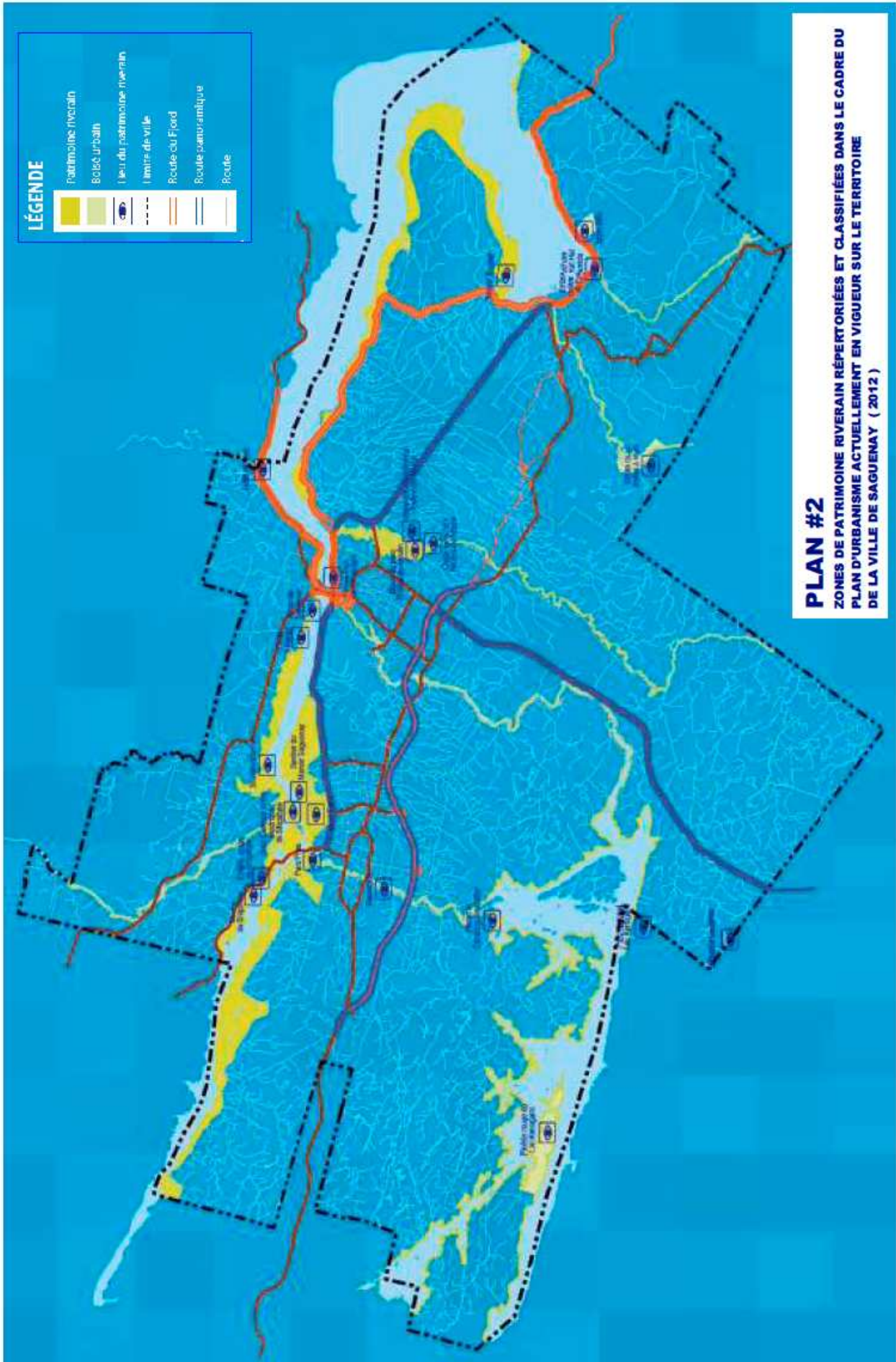
En un mot, il faut absolument trouver les moyens nécessaires afin de « défragmenter » spatialement les espaces verts urbains, en les structurant entre eux et de façon permanente (pérenne), le long des principaux axes riverains et urbains du territoire :

- **En premier lieu**, selon une dynamique « est-ouest » le long des rives de la rivière Saguenay et du Lac-Kénogami ;
- **En second lieu**, selon une nouvelle dynamique « nord-sud », établie cette fois le long de six (6) principaux tributaires du Saguenay.

L'idée de base derrière le mode de structuration préconisé, est de consolider, cette fois sur un autre plan tourné vers le développement récréotouristique, et dans le cadre d'une prochaine étape de planification municipale, la réflexion déjà amorcée par la Ville de Saguenay dans son plan d'urbanisme en 2012 (Cf. Plan #2 - Zone de patrimoine riverain ...).

NOTES

- 25) - [Pour une politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier intra-municipal à Saguenay en 2025](#) , [Éléments de prospective : Tendances lourdes et scénario alternatif probable](#). « Les réponses possibles d'un système sous contraintes : conséquences et résultats prévisibles », LVBF, Mars 2007 .
- [Le coût des infrastructures vertes](#) ..., LVBF, automne 2010 .
- [Plan d'action paysage](#), Rapport final, Collaboration : Comité Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean / LVBF , Janvier 2011
- [Étude exploratoire concernant des projets d'aménagements forestiers sur le territoire de Saguenay, à l'ère de l'entrée prochaine du Québec dans le marché Nord-américain du carbone en 2013](#) , « La séquestration du carbone » , LVBF, printemps 2011 .
- [La ville de demain sera verte ou ne sera point](#) ... , LVBF, Automne 2011 .
- [Pour une véritable politique de foresterie urbaine à Saguenay](#) , LVBF, Printemps 2012 .
- [L'importance de l'arbre dans le contexte des changements climatiques](#) , LVBF, Automne 2012 .



Les propositions d'aménagement de corridors verts, formulées au plan #3 qui suit, suggèrent quant à elles une structuration spatiale de la future dynamique de conservation prévue : D'abord selon huit corridors riverains majeurs de biodiversité, correspondant aux huit grands bassins hydrographiques de drainage du territoire saguenéen. Et ensuite selon quatre corridors urbains pour la desserte des trois arrondissements. « À tout seigneur, tout honneur », rivière et fjord du Saguenay forment le corridor emblématique par excellence, un tronc commun aux trois arrondissement .

- Pour la desserte de l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay, l'aménagement :
 1. Du corridor vert « riverain » de la Rivière Saguenay en « **A** » ,
 2. Du corridor vert riverain de Lac Kénogami en « **B** » .
- Pour la desserte de l'arrondissement de Jonquière, l'aménagement :
 3. Du corridor vert « riverain » de la Rivière Aux Sables en « **C** » ,
 4. Du corridor vert « riverain » de la Rivière Shipshaw en « **D** » ,
 5. Du corridor vert « urbain » J.A.K. en « **E** » .
- Pour la desserte de l'arrondissement de Chicoutimi, l'aménagement :
 6. Du corridor vert « riverain » de la Rivière Chicoutimi en « **F** » ,
 7. Du corridor vert « riverain » de la Rivière du Moulin en « **G** » ,
 8. Du corridor vert « urbain » Chicoutimi-Sud en « **H** » ,
 9. Du corridor vert « urbain » Chicoutimi-Nord en « **I** » .
- Pour la desserte de l'arrondissement de La Baie, l'aménagement :
 10. Du corridor vert riverain de la Rivière À Mars en « **J** » ,
 11. Du corridor vert riverain de la Rivière Ha Ha en « **K** » ,
 12. Du corridor vert urbain « Port-Alfred, Bagot, Grande-Baie » en « **L** » .

Comme l'indique d'ailleurs la cartographie qui va suivre, on pourra déambuler partout sur l'ensemble du territoire, le long d'itinéraires verts, calqués sur une variante des concepts de "promenade urbaine" et de "jardin public", surtout axés sur la marche. Les aménagements préconisés sur chacun de ses corridors s'inspirent dans une large mesure des détails de plantation et d'aménagement indiqués sur les différents parcours identifiés aux figures no #2 à #9 inclusivement (Corridors verts, définition et concept).

CORRIDORS VERTS RIVERAINS

À cet égard, le « Domaine lacustre et de patrimoine riverain » occupe 16% du territoire, et accueille déjà des versants forestiers non négligeables, tout en ayant par ailleurs subi de lourdes pertes par des déboisements intensifs au profit de l'agriculture, de la villégiature et de l'urbanisation bien sûr.

Aussi, en tenant compte des caractéristiques intrinsèques de chacun des noyaux d'habitat naturel et de leur mode d'occupation (en peuplements linéaires, mosaïques forestières, ou bandes riveraines, etc.), nous proposons en définitive de consolider l'avenir de ces corridors de biodiversité riveraine, par une mise en valeur centrée sur une combinaison des différents travaux suivants ,à savoir :

- La préservation ciblée et maximale de certaines superficies boisées actuelles ;
- La revégétalisation destinée à renforcer (à la lisières et/ou au centre) des fragments naturels et existants de végétation ;
- La renaturalisation destinée enfin à créer ou reconstituer des bandes ou lisières minimales de végétation afin de défragmenter et relier entre eux des fragments d'habitat naturel .

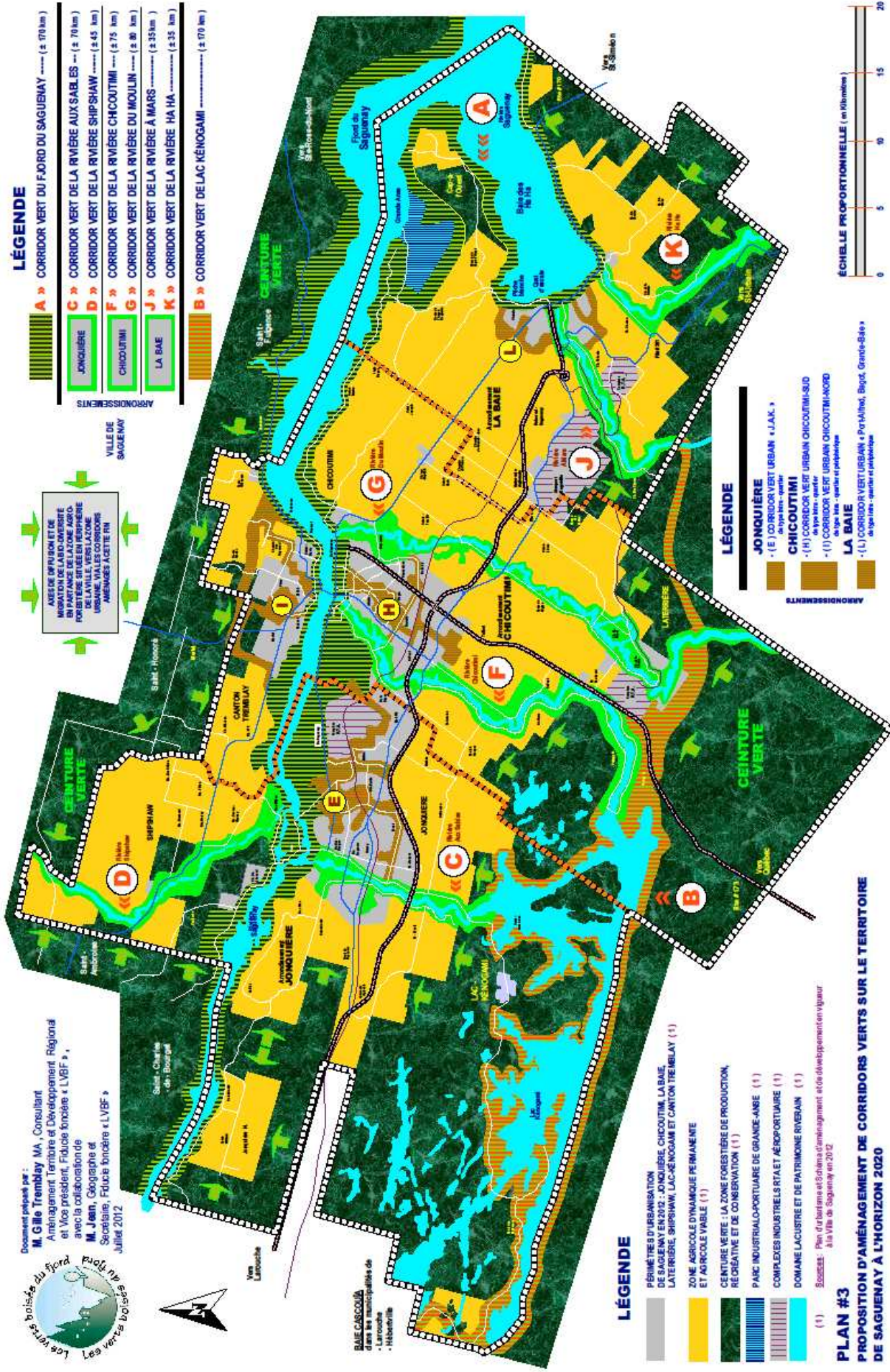
CORRIDORS VERTS URBAINS

En milieu urbain plus densément peuplé, ces nouveaux axes majoritairement nord-sud pour la plupart et relativement espacés, réclament selon notre terminologie, l'aménagement de corridors de biodiversité urbaine au sein même de la conurbation, i.e. des corridors de type intra et inter-quartiers. Ainsi donc, en nous appuyant cette fois sur les îlots de verdure parfois sauvegardés (affleurements rocheux, berges et zones de ravinement naturels), les axes de circulation potentiellement récupérables dans le cadre de circuits verts et l'ensemble du réseau cyclable municipal, chacun des trois arrondissements de Saguenay pourrait structurer en fonction de ses besoins et selon les caractéristiques du milieu, une démarche originale de conservation et de mise en valeur de sa biodiversité urbaine .

Enfin, dans les pages qui suivent, nous commenterons une à une à l'aide de plans détaillés chacune des douze propositions d'aménagement formulées précédemment, et selon les potentiels de développement et contraintes de mise en œuvre. Nous espérons en terminant que chacun des trois arrondissements de Saguenay puisse s'approprier l'idée de corridors verts urbains, en donnant une coloration verte particulière à leur démarche de conservation et de mise en valeur de la biodiversité locale. Et si possible, avant même leur inscription dans la prochaine édition du Schéma d'aménagement et de développement de la ville dans quatre ans .



Document préparé par :
M. Gille Tremblay MA, Consultant
 Aménagement, Territoire et Développement Régional
 et Vice-président, Fiducie foncière « LVBF »,
 avec la collaboration de
M. Jean, Géographe et
 Secrétaire, Fiducie foncière « LVBF »
 Juillet 2012



LÉGENDE

- A »** CORRIDOR VERT DU FJORD DU SAGUENAY (± 170 km)
- C »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE AUX SABLES (± 70 km)
- D »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW (± 45 km)
- F »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE CHICOUTIMI (± 75 km)
- G »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE DU MOULIN (± 20 km)
- J »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE À MARS (± 35 km)
- K »** CORRIDOR VERT DE LA RIVIÈRE HA HA (± 35 km)
- B »** CORRIDOR VERT DE LAC KÉNOGAMI (± 170 km)

ARRONDISSEMENTS

VILLE DE SAGUENAY

AVÈUE D'IMPURON ET DE
 MIGRATION DE LA DIVERSITÉ
 EN PARTANCE DE LA ZONE AGRICOLE
 FORÊTIÈRE SITUÉE EN PÉRIPHÉRIE
 DE LA VILLE DE SAGUENAY
 AMÉNAGÉS À CETTE FIN

LÉGENDE

- JONQUIÈRE**
 - (E) CORRIDOR VERT URBAIN « J.L.A.K. »
 - (H) CORRIDOR VERT URBAIN CHICOUTIMI-SUD
- CHICOUTIMI**
 - (I) CORRIDOR VERT URBAIN CHICOUTIMI-NORD
 - (L) CORRIDOR VERT URBAIN « Pro-Althéa, Bayat, Grande-Baie »
- LA BAIE**
 - (K) CORRIDOR VERT URBAIN « Pro-Althéa, Bayat, Grande-Baie »

AMÉNAGEMENTS

LÉGENDE

- PÉRIMÈTRES D'ORGANISATION
 DE SAGUENAY EN 2012 : JONQUIÈRE, CHICOUTIMI, LA BAIE,
 LATERRIERE, SHIPSHAW, LAC-KÉNOGAMI ET CANTON TREMBLAY (1)
- ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE PERMANENTE
 ET AGRICOLE VISIBLE (1)
- CEINTURE VERTE : 1A. ZONE FORÊTIÈRE DE PRODUCTION,
 RÉGÉNÉRATIVE ET DE CONSERVATION (1)
- PARC INDUSTRIAL-PORTUAIRE DE GRANDE-ANSE (1)
- COMPLEXES INDUSTRIELS RTA ET AÉROPORTUAIRE (1)
- DOMAINE LACUSTRE ET DE PATRIMOINE RIVERAIN (1)

Source: Plan d'urbanisme et Schéma d'aménagement et de développement en vigueur à la Ville de Saguenay en 2012.

PLAN #3

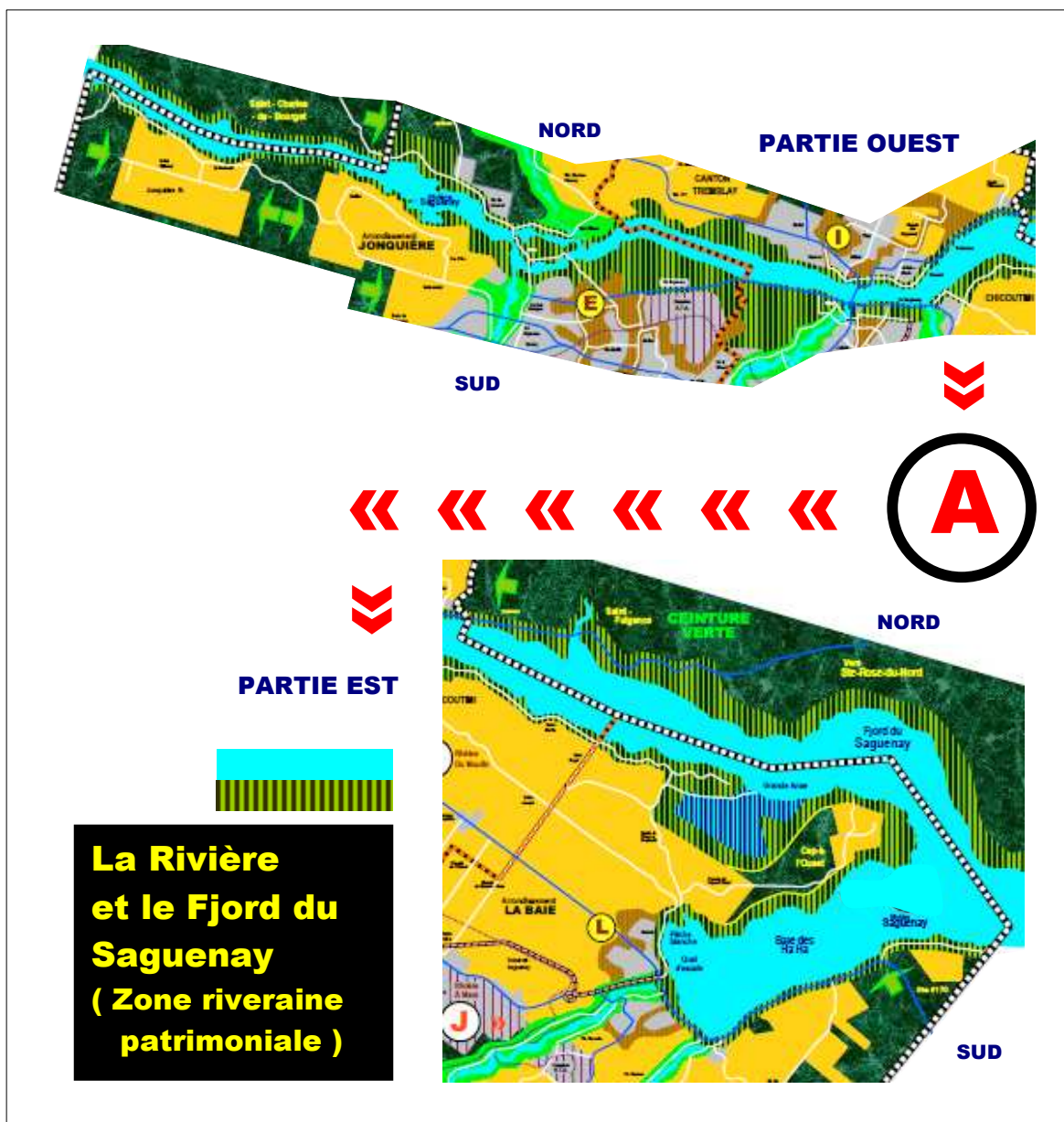
PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE CORRIDORS VERTS SUR LE TERRITOIRE DE SAGUENAY À L'HORIZON 2020

8. CARACTÉRISATION DES CORRIDORS VERTS (RIVERAINS & URBAINS)

8.1 TERRITOIRE DU HAUT- SAGUENAY, RÉSEAU CORRIVERT : POTENTIELS & CONTRAINTES

8.1.1 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN DE LA RIVIÈRE ET DU FJORD DU SAGUENAY LE CIRCUIT « SAGUENAYENSIA »

FIGURE #11



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

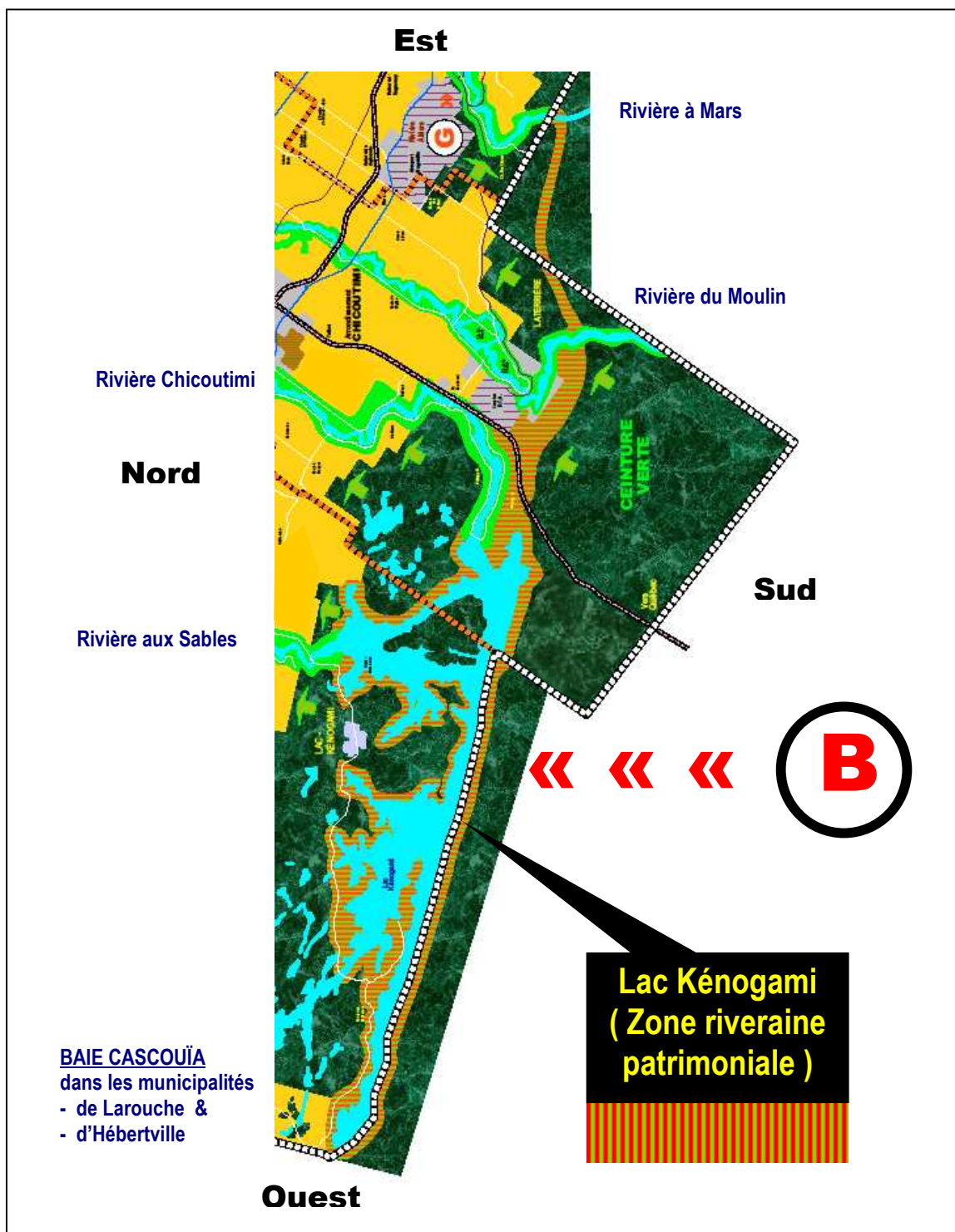
- On considère la rivière et le fjord du Saguenay à la fois comme premier espace emblématique et identitaire du territoire saguenéen, berceau de l'histoire régionale et principal lien spatial et organique assurant l'intégration fonctionnelle et la cohésion, des trois arrondissements de Saguenay et des municipalités limitrophes de Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Honoré et Saint-Fulgence. À la géographie majestueuse du fjord, viennent ensuite se greffer six affluents majeurs et corridors de biodiversité naturelle. En fait, la découverte et l'interprétation de son histoire et de son riche patrimoine naturel et matériel constituent le cœur même de son potentiel attractif. Le projet d'aménagement d'un corridor de biodiversité sur les rives de la rivière et du fjord du Saguenay est d'autant plus pertinent et même souhaitable, que sa réalisation pourrait aisément s'inscrire dans le cadre de la démarche officielle de reconnaissance en tant que patrimoine mondiale, actuellement en cours auprès de l'Unesco.
- Ce corridor vert de première importance s'étend sur une distance d'environ 170 kilomètres de rivage, à l'intérieur du seul territoire de Saguenay, principalement localisés sur la rive sud (± 130 km) et dans une moindre mesure sur la rive nord (± 40 km). Par sa dynamique de localisation d'ouest en est, il rejoint ainsi plus de 90% de la population de Saguenay et des environs.
- La grande diversité des paysages s'observe au fil des saisons, en bordure de ce majestueux plan d'eau (aquatiques, littoraux, lacustres, urbanisés, humanisés, naturels, agro-forestiers, géologiques et même industriels).
- Une très grande biodiversité aquatique, faunique et floristique enrichit ses versants.
- Présence d'un fort potentiel d'activités récréotouristiques en milieu naturel au fil des saisons et pour de multiples circuits de randonnée pédestre, cyclistes et d'observation de la nature, mais aussi de compétitions et marathons en tous genres :
 - Compétitions de natation et marathons de cyclisme (Route du Fjord);
 - Circuits d'observation et d'interprétation de la nature (faune aquatique, animalière, aillée et floristique);
 - Circuits de randonnée pédestre de classe nationale et même internationale;
 - Circuits cyclables reliés à la présence de la Véro-route régionale et du horst de Kénogami,
 - Compétitions de ski tracté en période hivernale,
 - Circuits d'observation des paysages aquatiques (canot & caïque) et sous-marin.
- À cet égard, le circuit déjà élaboré par ZIP-Saguenay pour le secteur de La Baie permettrait aux utilisateurs d'accéder à une grande partie des attractions touristiques baieriveraines et de pénétrer au cœur de l'arrondissement, tout en conservant un lien visuel privilégié avec le paysage spectaculaire de la Baie des HA!HA!
- Notons bien sûr le fort potentiel de développement et de mise en marché des activités reliées la pêche blanche, aux croisières maritimes, aux bateaux de plaisance « marinas », à l'industrie artisanale aux grands spectacles et autres forfaits associés.
- Enfin, le Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay confère au Saguenay un fort potentiel énergétique et de développement de villégiature côtière.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- La privatisation totale ou partielle des terres en bordure de la rivière et du fjord du Saguenay limite considérablement la municipalité en regard de la mise en valeur et de la mise en œuvre des différents potentiels de développement riverains pour les activités de plein-air et de récréotourisme.
- □ La concertation s'avère nécessaire avec les ministères concernés (Ressources Naturelles, Environnement, Transports et Affaires municipales), les trois autres municipalités visées par le projet, et enfin la MRC du Fjord du Saguenay.
- Une mise en valeur de la rivière et du fjord par la Ville de Saguenay qui doit inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition des zones de patrimoine riverain d'intérêt et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** entre partenaires public et privé (Ville et propriétaires fonciers) ;
 - Acquisition par la Ville de « **T.I.S. »** selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointes de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Dons écologiques de « **T.I.S. »** à des organismes fiduciaires accrédités contre émission de reçus de charité auprès d'entreprises ou de grands propriétaires fonciers ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et selon une formule d'expropriation ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et au moyen de subvention ;
 - Cession de « **T.I.S. »** à la Ville par des propriétaires fonciers et à titre gracieux .
- Une mise en œuvre de programmes nécessiterait la participation conjointe des municipalités et des organismes du milieu, la réalisation de travaux selon les profils d'intervention identifiés aux figures #4, #5, #8, #9 , et le développement
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturalisation-revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquet de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.
- La mise en œuvre des politiques municipales prévues à cet égard, impliquerait une vision à long terme et affirmée de développement durable du territoire et de ses ressources (expression d'une véritable volonté politique).
- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière Saguenay nécessiterait au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

8.1.2 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN
DE LAC KÉNOGAMI
LE CIRCUIT « CONTREFHORSTIA »

FIGURE #12



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- À l'instar du corridor vert du fjord du Saguenay qui précède, celui de Lac Kénogami s'étend toujours à l'intérieur du territoire de Saguenay, sur une distance de plus de 170 kilomètres autour du lac, en partance de la tête sud de la rivière aux Sables, en passant par la baie Cascouïa dans le secteur d'Hébertville et de Larouche au Lac-Saint-Jean à l'ouest, jusqu'aux rivières Chicoutimi, du Moulin et à Mars à l'extrémité est du corridor.
- Une grande partie de ce corridor est localisée sur des terres publiques, notamment au sud du Lac Kénogami.
- Secteur « est » localisé au cœur d'une zone forestière de production et de récréation, et ceinturant par le sud selon une dynamique d'ouest en est, l'ensemble de conurbation saguenéenne et des municipalités d'Hébertville et de Larouche.
- Ce corridor est relativement facile à mettre en œuvre et dont la mise en valeur serait principalement axée sur la conservation et les aménagements rustiques, et ce dans la mesure où il est presque essentiellement situé en milieu naturel, et où l'on constate déjà la présence d'une très grande biodiversité aquatique, faunique et floristique (plantes, arbustes, arbres) .
- Secteur propice pour le développement des activités de plein air comme la randonnée pédestre en milieu naturel axé sur l'observation de la faune, de la flore et des paysages naturels et accessoirement, la mise en œuvre d'infrastructures spécialisées pour la desserte des clientèles en provenance de l'extérieur de la région (circuit régional de récréotourisme).
- C'est un corridor de biodiversité d'importance aux plans historique et patrimonial dans la mesure où il s'inscrit spatialement et régionalement dans le contexte de la Route des fourrures, un circuit fondateur...
- La mise en œuvre du corridor vert est déjà amorcé, notamment autour du Lac Kénogami par la présence d'un sentier de randonnée pédestre au sud et la présence du circuit cyclable de la Véloroute régionale dans le horst de Kénogami au nord.

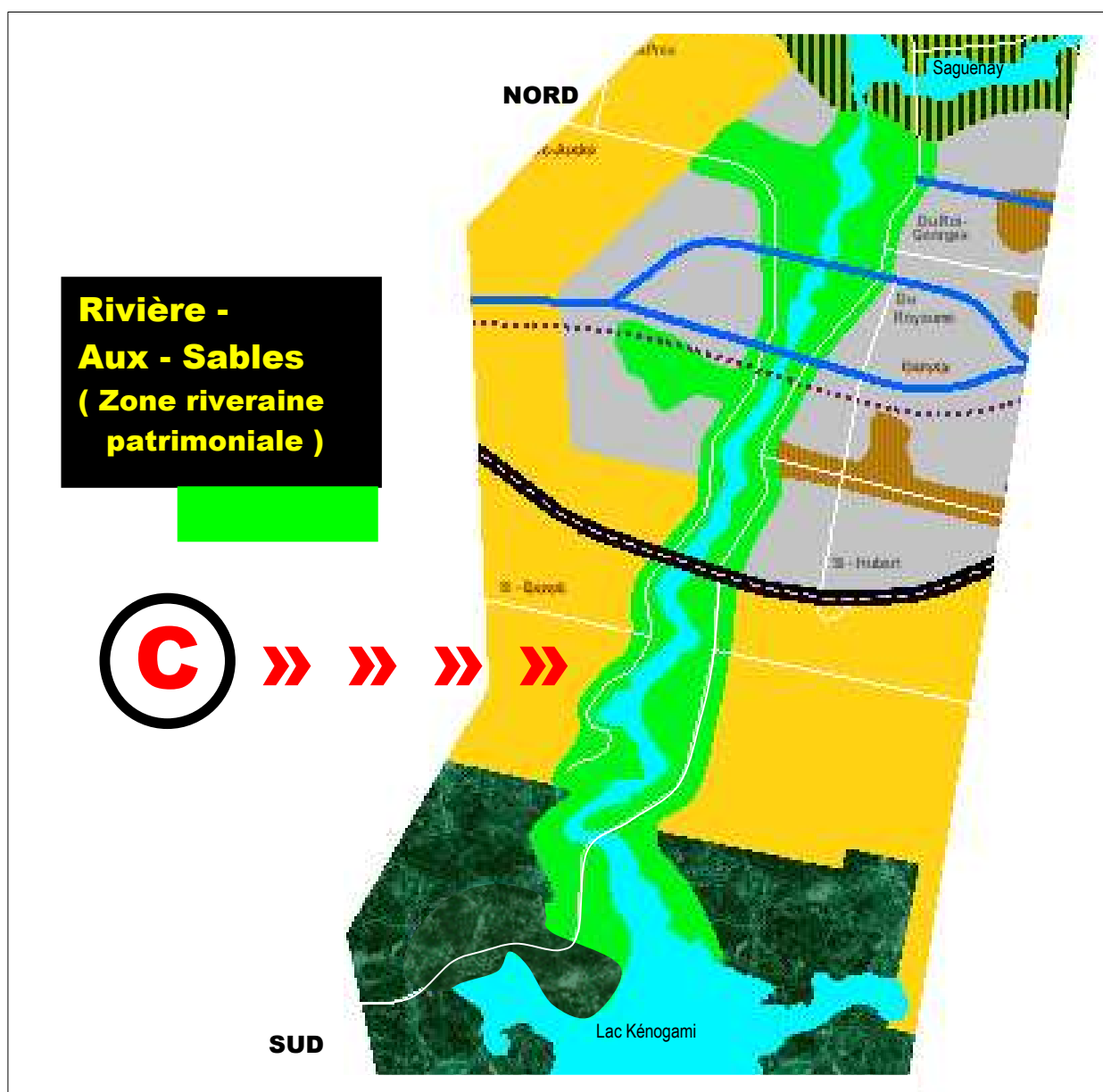
CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- La concertation s'avère là aussi nécessaire avec les ministères concernés (Ressources Naturelles, Environnement, Transports et Affaires municipales), Saguenay, les trois autres municipalités visées par le projet, et enfin la MRC du Fjord du Saguenay.
- Une mise en œuvre de programmes nécessiterait la participation conjointe des municipalités et des organismes du milieu, la réalisation de travaux selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, #9 , et le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturation-revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - La mise en œuvre de mesures de conservation axée sur le zonage et a réglementation.
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquets de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.

8.2 ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE : POTENTIELS & CONTRAINTES

8.2.1 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN DE LA RIVIÈRE - AUX - SABLES LE CIRCUIT « VELOREGGIA »

FIGURE #13



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Le corridor de la rivière aux Sables, qui représente environ 25 kilomètres de rivage, constitue déjà depuis plus d'une décennie un lien organique naturel qui assure l'intégration nécessaire de Saguenay à sa région d'appartenance et celle du Lac-Saint-Jean, via les réseaux cyclables de la véloroute régionale (Route verte) et du horst de Kénogami. Ces liens assurent en outre la nécessaire cohésion entre les anciens secteurs J.A.K. et ceux de Shipshaw au nord et de Lac Kénogami au sud de l'Arrondissement Jonquière.
- En outre, on constate que la présence d'importantes infrastructures récréotouristiques et culturelles comme celles du Parc Price, du Parc Nikitoutagan, du Mont-Jacob, du Centre National d'Exposition (CNE), de Cépal et d'un réseau cyclable pratiquement achevé, favorise déjà une accessibilité maximale du citoyen au corridor riverain et patrimoniale de la rivière aux Sables . À lui seul le circuit riverain parrainé par la SARAS (26), constitue une boucle cyclo-pédestre qui permet déjà d'une part, de couvrir les deux rives (est-ouest) de la zone urbanisée du secteur Jonquière, et d'autre part de faciliter l'accès des utilisateurs aux territoires d'intérêt situés de part et d'autre de la rivière.
- Notons que la proximité d'une concentration urbaine importante à l'intérieur de l'arrondissement pourrait également favoriser le développement d'une agriculture urbaine sur ses rives.
- □ La présence de deux importantes trames de biodiversité (agro-forestière et aquatique), telles le vaste boisé du Manoir et ses 16 km de sentiers au nord du Saguenay, et le majestueux lac Kénogami et ses zones de villégiature au sud de l'arrondissement, viennent finalement boucler cette très belle entité écologique saguenéenne.
- En fait, le processus de conservation et de mise en valeur du corridor de la rivière aux Sables est déjà passablement avancé en comparaison avec d'autres arrondissements de Saguenay. À cet égard, on estime que l'acquisition des réserves foncières pour les fins de « TIS » est même déjà quasi complétée. Aussi, une fois la mise en place des infrastructures finalisée dans les sections nord et sud du corridor, Saguenay devrait pouvoir entreprendre la phase finale des travaux, c'est-à-dire la biodiversification (c'est-à-dire la revégétalisation des « TIS ») et l'animation des lieux.
- Enfin, selon le schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay, la rivière aux Sables est considérée également comme un cours d'eau à potentiel de déploiement en matière énergétique.

SOURCES & RÉFÉRENCES

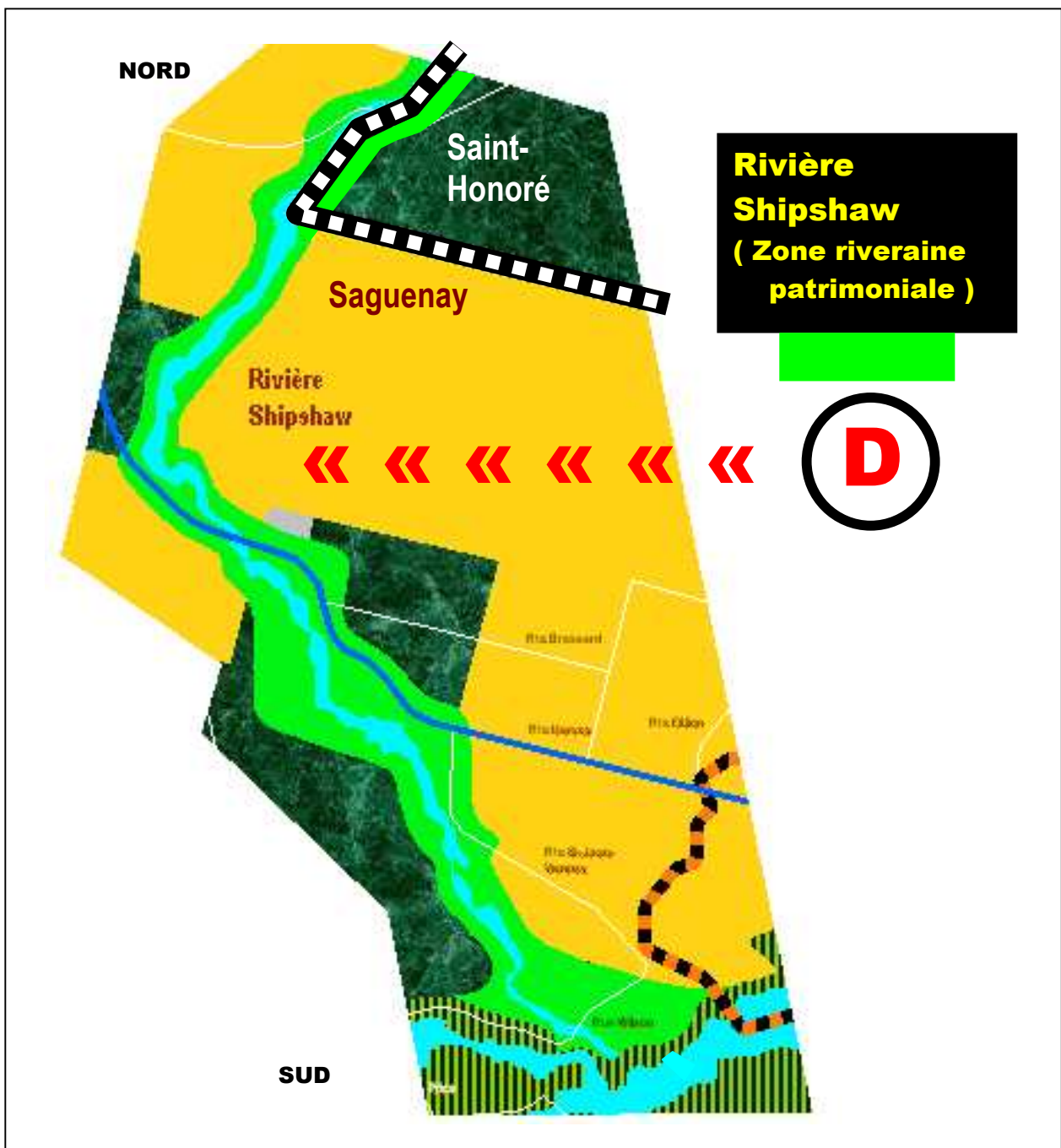
26) SARAS : Société d'aménagement de la rivière aux Sables

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- La privatisation importante des rives en bordure de la rivière aux Sables, dans les parties sud et nord du corridor menant au lac Kénogami et au Saguenay, limite considérablement la mise en œuvre du potentiel de développement récréotouristique et de plein-air du secteur .
- La mise en valeur finale du corridor de la rivière aux Sables par la Ville de Saguenay doit inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition des zones de patrimoine riverain et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de « **Territoires d'Intérêt Spécifiques** » entre partenaires public et privé (ville et propriétaires fonciers);
 - Acquisition par la Ville de Saguenay de « **T.I.S.** » selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointes de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Acquisition de « **T.I.S.** » par la Ville de Saguenay selon une formule d'expropriation .
- La mise en œuvre des interventions proposées nécessiterait la participation conjointe des municipalités et des organismes du milieu, la réalisation de travaux selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, #5) , et le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturation-revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquet de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.
- Finalisation souhaitable à court et moyen termes des travaux d'infrastructure cyclable au nord et au sud du corridor .
- Complémentarité et harmonisation avec les autres arrondissements : À titre d'équipement de proximité, ce corridor devrait être conçu et aménagé par les décideurs politiques de l'arrondissement dans une optique de connexion, d'harmonisation et de réseautage optimal avec les autres corridors polyvalents de la conurbation saguenéenne, et dans le but de favoriser l'accessibilité maximale aux citoyens.
- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière aux Sables nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

8.2.2 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN
DE LA RIVIÈRE SHIPSHAW
LE CIRCUIT « ÉNERGIA »

FIGURE #14



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Le corridor vert de la rivière Shipshaw représente qui environ 45 kilomètres de rivages sur le territoire de Saguenay, est présentement boisé à plus de 85% sur l'ensemble de son parcours, en partance de la rivière Saguenay jusqu'à la limite nord du territoire (Municipalité de Saint-Honoré) et ce, tant sur la rive est que sur la rive ouest. Le plan #1 fournit à cet égard le détail le détail de la couverture végétale pour l'ensemble du secteur.
- La villégiature urbaine occupe une certaine importance, notamment dans la partie centrale du corridor localisée dans le secteur de la Route #172. Le potentiel de développement de la villégiature y semble à prime abord fort intéressant, en raison principalement la proximité du secteur par rapport à l'ensemble de la conurbation.
- Le potentiel de développement d'activités récréotouristiques comme la randonnée pédestre et le « rafting » ou la descente de rivière en canot serait intéressant à explorer d'autant plus que certaines de ces activités sont déjà pratiquées dans les secteurs de Falardeau et Saint-Ambroise. Il importe également de mentionner la présence de roches sédimentaires, formant une chute spectaculaire à la sortie du lac Sébastien (chute aux Galets), plus en amont sur la rivière dans le secteur de Falardeau.
- La pêche sportive y est également pratiquée sur la rivière en raison de la présence de quelques espèces recherchées pour la pêche sportive : omble de fontaine, touladi, brochet (principale espèce, souvent en populations allopatriques), de même que la chasse au petit gibier et à la sauvagine sur les terres environnantes. (27)
- Le potentiel d'observation des paysages naturels et humanisés, notamment dans le secteur de l'embouchure avec le Saguenay, y serait également fort intéressant à développer et mettre en valeur, dans la mesure où on facilite l'accès au site par l'aménagement de sentiers rustiques pour la pratique des activités reliées à la pêche sportive et à la randonnée pédestre.
- On remarque aussi la présence de plusieurs rapides et chutes infranchissables (chutes Gagnon) dans le cours inférieur de la rivière, de barrage et de centrale hydroélectrique à la sortie du lac Sébastien. Notons une dénivellation de 150 m sur environ 30 km de parcours entre le lac Sébastien et l'embouchure de la rivière.
- Enfin, selon le Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay, la rivière Shipshaw est considérée également comme un cours d'eau à potentiel de déploiement en matière énergétique.

SOURCES & RÉFÉRENCES

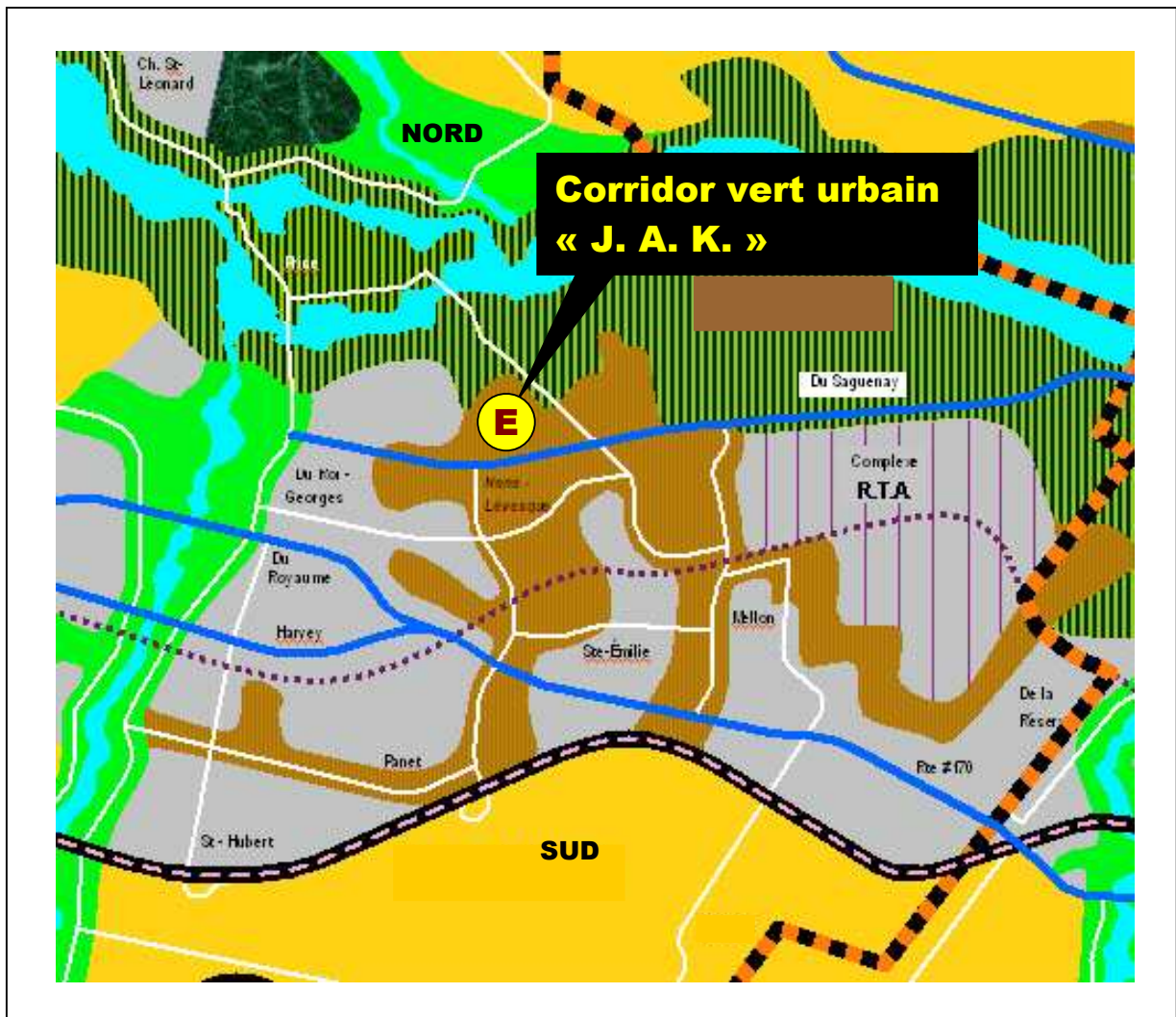
- 27) " [Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes](#) " Région 02 S/LSJ
Les milieux humides, une source de vie, Canards Illimités Canada Société de Conservation, le bassin de la rivière Shipshaw.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- La privatisation importante des rives en bordure de la rivière Shipshaw jusqu'au Saguenay, plus au sud, limite considérablement la mise en œuvre du potentiel de développement récréotouristique et de plein-air du secteur .
- Selon notre connaissance actuelle du terrain, la topographie relativement accidentée du territoire pourrait également limiter le potentiel d'accessibilité de la population saguenéenne au corridor de la rivière Shipshaw .
- La mise en œuvre d'interventions nécessiterait la participation conjointe des municipalités et des organismes du milieu, la réalisation de travaux selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, et le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturalisation-revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquets de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.
- Autre contrainte majeure à prévoir dans les décennies à venir en ce qui a trait à l'établissement et à la viabilisation d'un corridor vert sur la rivière Shipshaw : l'importance des superficies de terrain forestier éventuellement appelées à disparaître en raison de la nouvelle affectation prévue pour ce secteur au Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay (nouvelles productions en zone agricole viable) .
- Privatisation des lieux : une mise en valeur de la rivière Shipshaw par la Ville de Saguenay qui doit inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition des zones de patrimoine riverain et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** entre partenaires public et privé (Ville et propriétaires fonciers) ;
 - Acquisition par la Ville de « **T.I.S. »** selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointe de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Dons écologiques de « **T.I.S. »** à des organismes fiduciaires accrédités contre émission de reçus de charité auprès d'entreprises ou de grands propriétaires fonciers ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et selon une formule d'expropriation ;
 - Cession de « **T.I.S. »** à la Ville par des propriétaires fonciers et à titre gracieux .
- L'absence de concentration urbaine d'importance et pouvant induire un achalandage optimal du secteur constitue un autre frein important pour le potentiel d'accessibilité du corridor .
- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière Shipshaw nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

8.2.3 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT
URBAIN J. A. K. (Jonquière, Kénogami, Arvida)
LE CIRCUIT « PATRIMOINDIA »

FIGURE #15



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Une partie relativement importante du corridor urbain « JAK » est déjà aménagée, soit environ les deux tiers du réseau, tantôt sous la forme de pistes cyclables via Panet, René-Lévesque, Mellon et Saguenay, tantôt sous la forme de sentiers rustiques en milieu naturel (Mont-Jacob, des Aînés, etc...) et donne accès aux équipements récréotouristiques et culturels locaux.
- La partie aménagée du corridor vert « JAK » appartient déjà dans une large mesure au domaine public, ce qui devrait en définitive minimiser l'ampleur des superficies de terrain à acquérir pour compléter les aménagements requis le long de ses parcours.
- La pierre d'assise du nouveau circuit urbain « JAK » proposé devrait selon nous reposer sur la mise en valeur du bassin naturel (aménagement d'un lien piéton) que constitue le ruisseau Deschêne, localisé dans le quartier Sainte-Thérèse du secteur Arvida, quartier faisant actuellement l'objet d'une demande officielle de reconnaissance au titre de « Patrimoine mondial » auprès de l'Unesco.
- Le nouveau corridor vert urbain « JAK » proposé va également fournir un accès direct à l'ensemble des populations résidentes des quartiers résidentiels à l'intérieur de l'arrondissement Jonquière.
- Tout en desservant les populations à l'intérieur de l'arrondissement, le réseau urbain proposé est également branché à l'ouest sur les corridors verts riverains de la rivière aux Sables et au nord sur celui du fjord du Saguenay.
- Les aménagements à effectuer à l'intérieur du corridor urbain « JAK » s'inscrivent dans une double perspective de conservation et de mise en valeur de la biodiversité locale (faunique et floristique), mais également de séquestration des puits de carbone pour les GES.
- L'aménagement de corridors de biodiversité de type urbain assure d'abord une transition naturelle entre les milieux bâtis (intégration au paysage) et constitue ensuite un refuge de paix et de tranquillité pour les populations urbaines vieillissantes du secteur et la population en général (amélioration de la qualité de vie).
- En terminant, il nous apparaît tout à fait opportun d'insister à ce stade-ci, sur l'importance des économies éventuelles à réaliser par la municipalité, avec la renaturalisation des ruisseaux canalisés par des infrastructures de drainage de surface dans les anciennes coulées de l'arrondissement Jonquière. lors de travaux de réfection ou d'entretien de conduites.
- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement pourraient également favoriser le développement d'une agriculture urbaine sur ses rives.

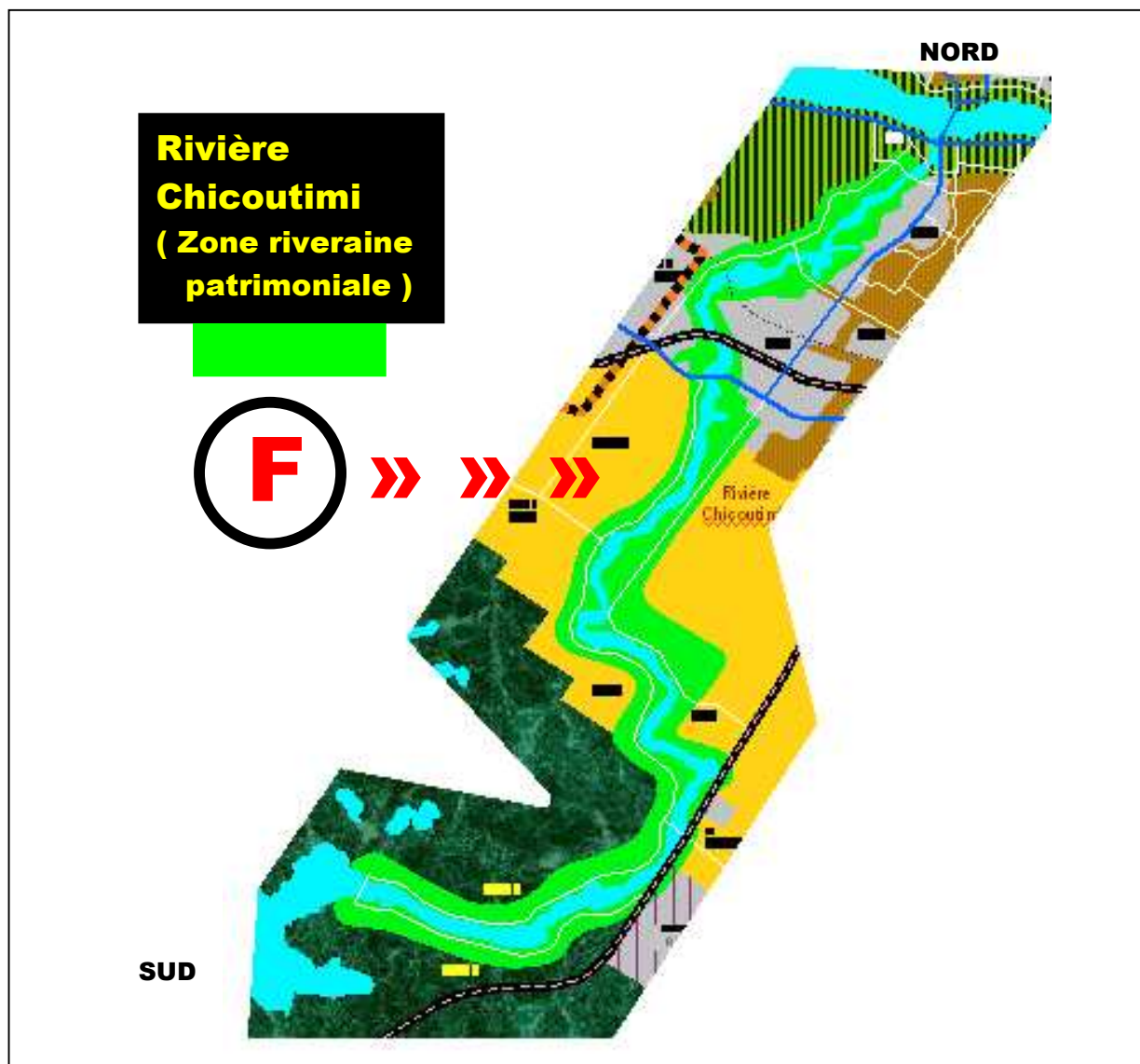
CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- Certaines sections du réseau proposé et localisées le long des voies de circulation principales ou aux intersections, vont nécessiter des interventions particulières afin d'augmenter la sécurité des lieux pour les usagers, dont l'amélioration des traverses aux intersections principales.
- La partie résiduelle du corridor urbain à compléter concerne principalement l'aménagement de liens piétons rustiques et fonctionnels entre les milieux bâtis et les milieux naturels à travers le réseau existant des ravins et collines entre les secteurs de Jonquière, d'Arvida et de Kénogami et la mise en place des infrastructures connexes (ponceaux de drainage, traverses,
- Le confort et la convivialité sur certaines sections du corridor urbain proposé laissent grandement à désirer et ce, en raison principalement de la pauvreté de la végétation actuelle (biodiversité), voire même de l'absence totale de végétation (de premier et de second niveau) le long des différents parcours proposés.
- En ce qui a trait maintenant aux acquisitions de terrain, la mise en valeur du corridor JAK de la par Saguenay devra inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** entre partenaires public et privé (Ville et propriétaires fonciers) ;
 - Acquisition par la Ville de « **T.I.S. »** selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointes de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Dons écologiques de « **T.I.S. »** à des organismes fiduciaires accrédités contre émission de reçus de charité auprès d'entreprises ou de grands propriétaires fonciers ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et selon une formule d'expropriation ;
 - Cession de « **T.I.S. »** à la Ville par des propriétaires fonciers et à titre gracieux .
- La mise en œuvre des interventions nécessiterait la participation conjointe des municipalités et des organismes du milieu, la réalisation de travaux selon les profils d'intervention identifiés sur les figures #6, #7, #8), ainsi que le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement de sites et de revégétalisation des versants dans les zones de ravinement.
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquets de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.

8.3 ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI : POTENTIELS & CONTRAINTES

8.3.1 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN DE LA RIVIÈRE CHICOUTIMI LE CIRCUIT « HISTORICA »

FIGURE #16



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Le corridor vert de la rivière Chicoutimi qui s'étend sur environ 75 kilomètres de rivage, constitue aux plans historique et culturel régional un espace que l'on pourrait qualifier d'intérêt patrimonial et identitaire. Sa spécificité repose principalement sur la découverte de l'histoire et l'interprétation des différentes formes du patrimoine culturel et industriel régional en lien avec la Route des fourrures, le Poste de traite et le musée de la Pulperie. En fait, la rivière Chicoutimi constitue à l'instar de la rivière Saguenay, le berceau historique de la région. La préhistoire de la Route des fourrures et du Poste de traite remonte en fait jusqu'à 4000 ans avant Jésus-Christ. La protohistoire commence quant à elle vers 1550, c'est-à-dire lors des premières rencontres entre amérindiens et européens .
- Les différents réservoirs installés sur la rivière Chicoutimi fournissent entre autres la plus grande partie de la demande locale d'alimentation en eau potable de la conurbation Chicoutim-Jonquière et même du complexe industriel RTA situé dans le secteur Arvida, en plus de fournir également, depuis 2011, la production d'un nombre appréciable de mégawatts d'électricité qui procurent des revenus financiers substantiels aux trois arrondissements de la Ville de Saguenay.
- Dans le même ordre d'idées, la végétation sur le site du Poste de traite actuellement localisé à l'embouchure des rivières Saguenay et Chicoutimi est déjà complètement restaurée mais les autorités politiques de Saguenay tardent toujours malgré les nombreuses démarches effectuées depuis plus de trente ans, à mettre en valeur ce potentiel de développement unique en région. Inertie qui prive ainsi l'ensemble des citoyens de l'arrondissement Chicoutimi et de la Ville de Saguenay d'un accès important à son patrimoine riverain, historique et identitaire.
- En outre, comme pour la rivière Shipshaw, la pêche sportive est également pratiquée sur la rivière Chicoutimi, mais au printemps seulement , au nord à son embouchure avec la rivière Saguenay et au dans le secteur de Portage-des-Roches-Sud à Laterrière.
- Comme autre potentiel intéressant à mettre en valeur, l'eau de la rivière est accessible pour la consommation humaine et la baignade y est déjà autorisée et même possible pour l'ensemble des villégiateurs résidant au sud de l'autoroute #70 .
- Le site étant relativement plat, peu accidenté et situé au cœur même d'une conurbation de plus de 110 000 habitant (accessibilité), la mise en valeur du potentiel de développement historique, patrimonial et identitaire de ce corridor pourrait assez facilement s'articuler autour de la mise en œuvre d'un circuit de cyclotourisme (2 bandes cyclables de 1 mètre de largeur), et axé sur l'interprétation du patrimoine et l'observation des milieux riverain, aquatique et agricole et agroforestier localisés en bordure des chaussées suivantes : Chemin de la Réserve / Rang Saint-Pierre / Chemin Du Portage N / Chemin Du Portage S / Rang Saint-Paul / Parc de la Pulperie / Poste de Traite , le tout accompagné d'une signalisation appropriée sur le thème du patrimoine historique et identitaire, contribuant ainsi en quelque sorte et selon une vision plus contemporaine, à redonner vie à la Route des fourrures et au Poste de traite .

- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement pourraient également favoriser le développement d'une l'agriculture urbaine sur ses rives.
- Enfin, selon le Schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur à Saguenay, la rivière Chicoutimi est considérée également comme un cours d'eau à potentiel de déploiement en matière énergétique.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

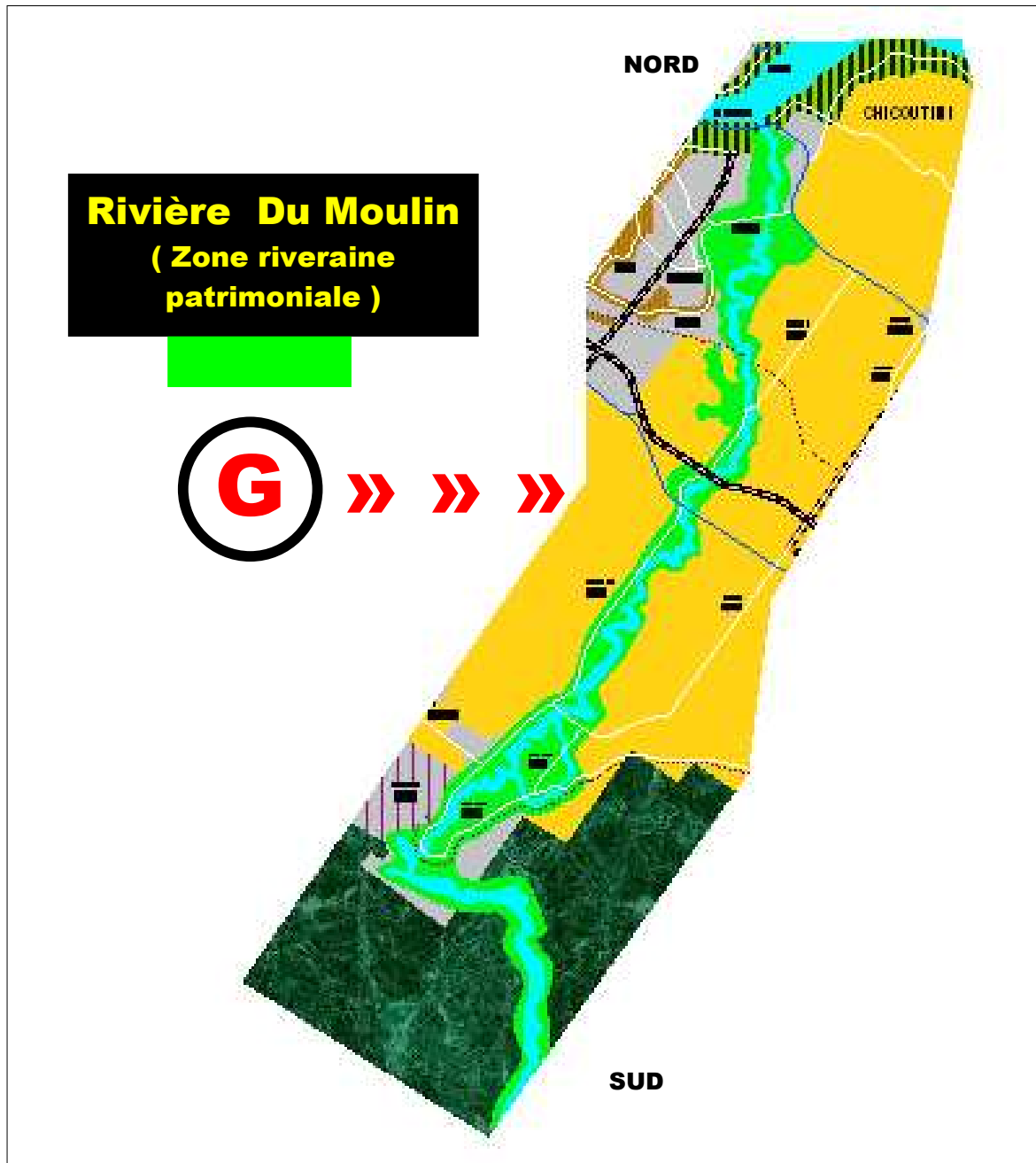
- La superficie actuellement déforestée par l'urbanisation représente plus de 75% du territoire visé sur les rives (Est & Ouest), à l'intérieur du corridor de la rivière Chicoutimi, de son embouchure sur la rivière Saguenay, jusqu'à Portage-des-Roches-Sud dans le secteur de Laterrière .
- Selon les données d'inventaire figurant au Schéma d'aménagement de Saguenay, on constate qu'à partir de l'Autoroute #70 jusqu'à Portage-des-Roches-Sud (Laterrière), la villégiature en zone périurbaine et agro-forestière constitue l'affectation principale et dominante de la partie sud du corridor. La privatisation totale (voire même inaliénable) des terres en bordure de la rivière Chicoutimi, à l'exception de quelques secteurs comme le Parc muséal de la de la Pulperie, le Poste de traite et le débarcadère de Portage-des-Roches, limite donc considérablement le potentiel de développement du site, dans une perspective de maintien de la biodiversité locale et d'accessibilité maximale (baignade et natation) pour l'ensemble des citoyens. Il faudra donc prévoir des difficultés importantes en ce qui concerne l'acquisition de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** par Saguenay (par acquisition de gré à gré ou par expropriation) .
- Les densités d'occupation, d'utilisation, d'artificialisation et d'urbanisation observées le long des rives de la rivière Chicoutimi, ainsi que l'absence de vision globale et structurée de la part des autorités municipales, en ce qui a trait à la mise en valeur du Poste de traite, à la conservation et à la protection des rives, du littoral (paysages humanisés), constituent selon nous les menaces principales à l'intégrité du corridor (inertie de la population locale et des élites politiques qui la représente) .

- La mise en valeur (mise en œuvre et animation) du potentiel de développement du corridor vert de la rivière Chicoutimi (l'aménagement d'un circuit cyclable optimal dans un contexte de paysage agraire humanisé en zone agricole dynamique) devra s'effectuer en partenariat avec les organismes du milieu, selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, #5, #9, ainsi que le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturalisation-revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et ou en bosquets de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés afin : d'une part, de renforcer les peuplements riverains existants d'intérêt paysagique ..., et d'autre part, de créer des alignements ou plantations d'arbres le long des rues, des rangs et des artères principales de la municipalité.

- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière Chicoutimi nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

8.3.2 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT
DE LA RIVIÈRE DU MOULIN
LE CIRCUIT « BOTANICA »

FIGURE #17



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Le corridor vert de la rivière du Moulin qui s'étend quant à lui sur une longueur d'environ 60 kilomètres de rivage, est situé au cœur même d'une conurbation représentant plus de 110 000 habitants, et se distingue principalement par la présence dans la partie sud du corridor du Parc urbain de la rivière du Moulin. C'est aussi l'infrastructure de récréation et de plein-air actuellement la plus achalandée de l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay. Pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de discuter ici, le Parc de la rivière-du-Moulin a été amputé à l'automne 2012 d'une superficie relativement importante au sud de la ligne de transport hydroélectrique RTA, il serait donc tout à fait opportun pour le conseil d'arrondissement de Chicoutimi de commencer dès maintenant à envisager sérieusement pour les décennies à venir, tous les scénarios possibles d'expansion au nord et au sud du parc actuel.
- L'agriculture dynamique constitue l'affectation principale par rapport à l'ensemble du territoire visé, c'est-à-dire environ 70% du patrimoine riverain. La partie résiduelle, c'est-à-dire l'autre 30%, est quant à elle répartie dans l'ordre selon les affectations suivantes : forestière, récréative, de villégiature et urbanisée. Le principal avantage de ce mode d'occupation réside selon nous dans le fait que le territoire actuel est relativement peu morcelé, donc beaucoup moins coûteux et complexe dans une perspective d'acquisition éventuelle par la municipalité. Nous sommes même certains que les agriculteurs du coin pourraient y trouver leur compte .
- Même si la topographie du corridor de biodiversité de la rivière du Moulin est un peu plus accidentée que celui de la rivière Chicoutimi, son potentiel de développement nous apparaît réalisable et même souhaitable dans une perspective de mise en valeur éventuelle du site et surtout de satisfaction des besoins exprimés et d'accessibilité maximale pour les citoyens de l'arrondissement Chicoutimi .
- Dans l'optique d'une nécessaire complémentarité et d'une harmonisation entre les différents corridors verts du territoire, la meilleure option possible en termes de développement pour celui de la rivière du Moulin résiderait selon nous, dans l'aménagement d'un parc linéaire en partance de son embouchure avec la rivière Saguenay jusqu'à Laterrière, sur le modèle du « **Circuit Botanica** » déjà parrainé par l'organisme Eurêko dans le passé. Ce parc serait équipé d'un circuit cyclable pour vélo de montagne, avec bande cyclable sur route et sentiers de randonnée pédestre rustiques en poussière de pierre sur l'une ou l'autre des deux rives, et construit sur le modèle du parc régional de Pointe Taillon, pour les besoins du randonneur et de l'utilisateur du vélo de montagne. L'animation du site serait principalement axée sur l'interprétation, l'observation et la mise en valeur des paysages aquatique et agricole, le tout agrémenté de mobilier urbain et de haltes de pique-nique à des endroits stratégiques à déterminer, et dont on pourrait favoriser sur place la vente de produits du terroir par des producteurs locaux . Ce circuit permettrait enfin aux utilisateurs de pénétrer au cœur d'un milieu naturel exceptionnel et offrant une diversité écologique surprenante, en bordure d'une rivière ponctuée de chutes, cascades et méandres spectaculaires
- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement favoriseraient aussi le développement de l'agriculture urbaine sur ses rives.

- Enfin, selon le schéma d'aménagement et de développement en vigueur à Saguenay, la rivière du Moulin est considérée comme étant à potentiel de déploiement en matière énergétique.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE (28)

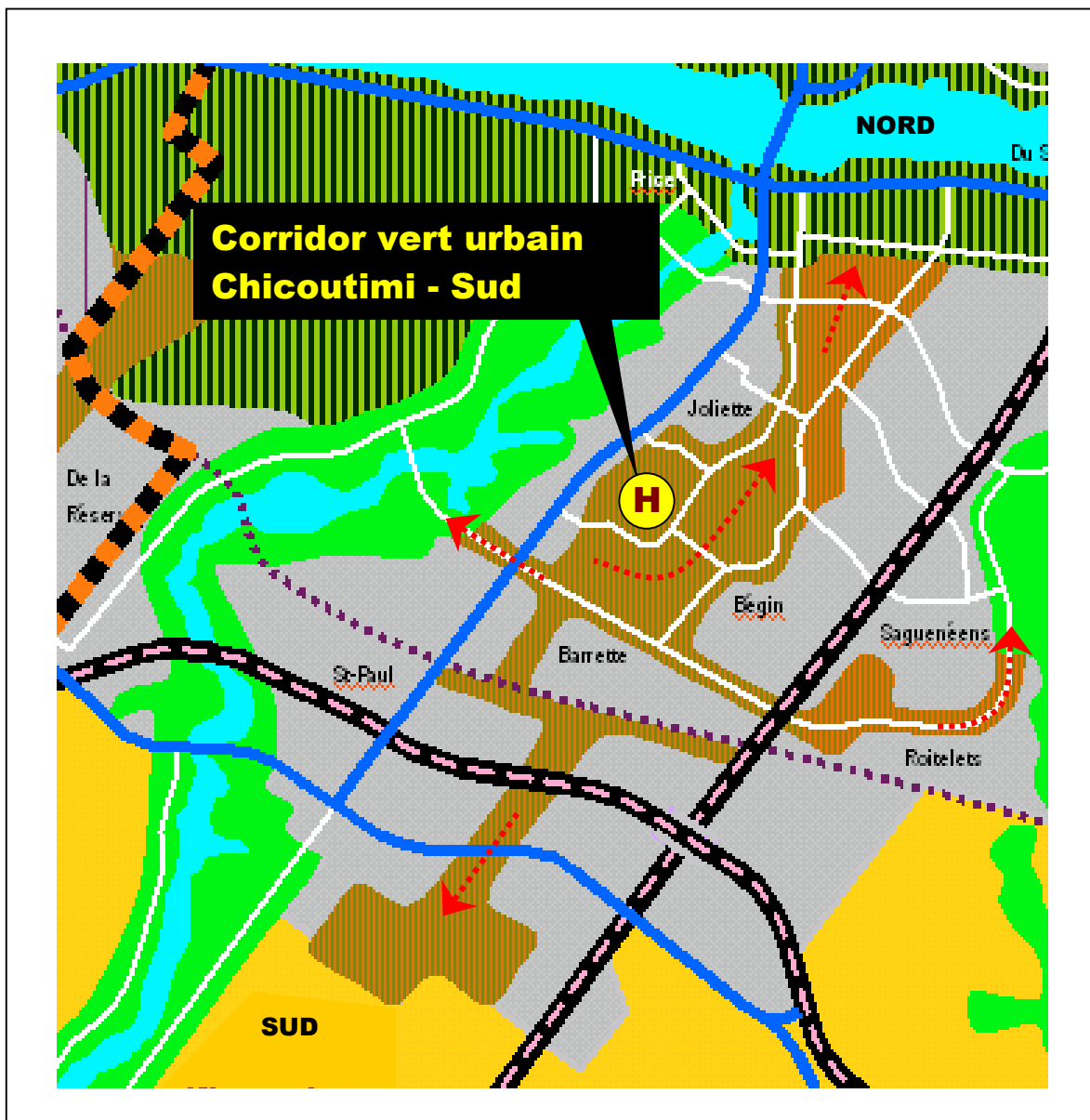
- La superficie actuellement déforestée du corridor de biodiversité de la rivière du Moulin qui représente plus de 75% du corridor, sur ses deux rives (est & ouest) en partance de la rivière Saguenay, jusqu'aux limites de l'usine RTA à Laterrière .
- Le bassin versant de la rivière du Moulin est considéré comme prioritaire dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, et sur laquelle œuvre le Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin.
- On constate également la présence de quelques complexes de milieux humides non classifiés (probablement tourbières, marécages et étangs de castors en eau peu profonde), ainsi que de l'érosion sur les berges et le lit du cours d'eau dans la partie nord de la rivière.
- La mise en œuvre et l'animation du corridor vert de la rivière du Moulin, du circuit cyclable et de randonnée pédestre proposé en zone agricole dynamique sur fond de paysage agro-forestier, devra se réaliser en partenariat avec les producteurs locaux, les organismes du milieu , selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, #5, #9, ainsi que le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturalisation - revégétalisation des berges et du littoral en zone de patrimoine riverain .
 - De programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et en massifs de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés et requérant des interventions de renforcement de la couverture végétale (par exemple au tré-carré des terres en culture et des propriétés agricoles, le long des réseaux de drainage de surface, etc...). Des plantations d'arbres en banquettes paysagères en bordure des rues, rangs et chemins habités, ainsi que le long des voies de circulation importantes complètent les interventions possibles.
- La topographie relativement accidentée du site sur certains segments du corridor, principalement dans la partie nord du site nécessite la préservation de son caractère rustique, minimisant ainsi le coût des travaux.
- La participation des agriculteurs du coin à la réalisation du projet nous apparaît comme un incontournable, voire une nécessité. La réussite finale du projet étant reliée de près à l'intérêt que la Ville saura susciter afin de favoriser l'appropriation du projet par et pour le milieu. Le milieu agricole constituant de toute évidence la principale richesse du secteur.
- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière du Moulin nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

SOURCES & RÉFÉRENCES

-
- 28) " [Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes](#) " Région 02 S/LSJ
 Les milieux humides, une source de vie, Canards Illimités Canada Société de Conservation, le bassin de la rivière du Moulin.

8.3.3 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT URBAIN
DE CHICOUTIMI SECTEUR SUD
LE CIRCUIT « RAMUSKA »

FIGURE #18



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

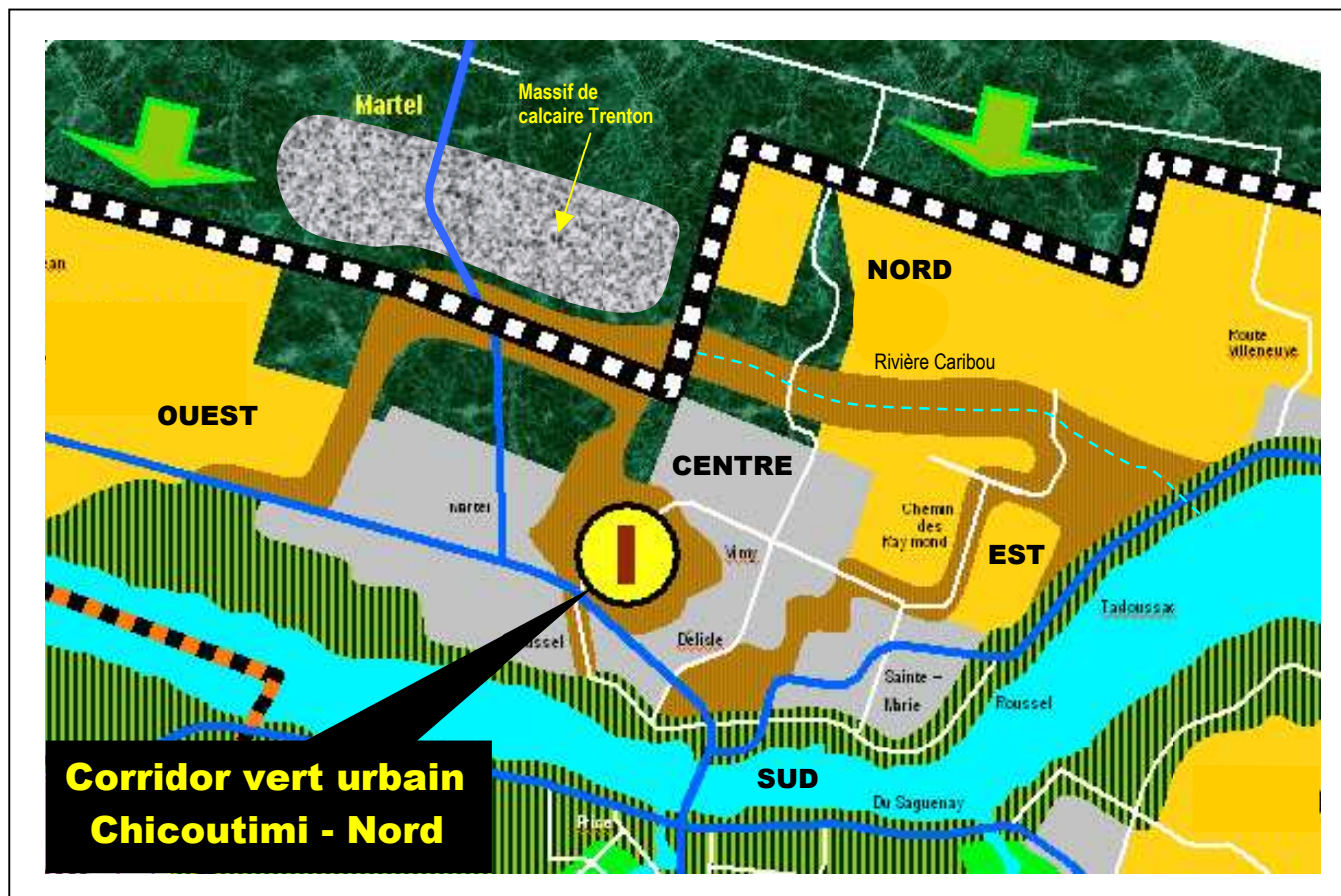
- Le circuit « Ramuska » est situé à proximité des principales concentrations de populations de l'arrondissement, et localisé à l'intérieur même de la zone urbaine du secteur sud de Chicoutimi, et dessert déjà une population totale de plus de 50 000 habitants.
- Ces nombreux circuits de randonnée pédestre sont présentement opérationnels depuis plusieurs années et déjà utilisés par une multitude de citoyens de tout âge et de toute provenance.
- En outre, les aménagements effectués jusqu'à maintenant s'inscrivent dans une double perspective de conservation de la biodiversité et de mise en valeur des paysages urbains humanisés .
- Le circuit « Ramuska » est essentiellement situé à l'intérieur de profondes vallées encaissée encore à l'état de boisés naturels « zones de ravinement », au cœur même de la trame urbaine résidentielle, il représente selon certains chroniqueurs journalistiques, un refuge et un oasis de paix et de tranquillité pour les populations urbaines vieillissantes du secteur et la population en général.
- Ce circuit représente également un important réservoir naturel pour la conservation et le développement de la biodiversité (faunique et floristique) en milieu urbain, de même que des puits de carbone pour la séquestration des GES .
- Les aménagements effectués sur ces sentiers sont essentiellement de type rustique, donc relativement peu coûteux à construire et surtout à entretenir par la suite .
- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement pourraient également favoriser le développement d'une agriculture urbaine.
- En terminant, il nous apparaît tout à fait opportun d'insister à ce stade-ci, sur l'importance des économies éventuelles à réaliser par la municipalité, avec la renaturalisation des ruisseaux canalisés par des infrastructures de drainage de surface dans les anciennes coulées du secteur sud de Chicoutimi. lors de travaux de réfection ou d'entretien de conduites.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- En zone urbaine, les réservoirs naturels de biodiversité, c'est-à-dire les parcs municipaux et l'ensemble des espaces verts (boisés et ruisseaux à l'état naturel), ne sont efficaces pour la satisfaction des besoins humains et la conservation des espèces fauniques et floristiques, que s'ils sont adéquatement reliés entre eux par des corridors de végétation naturelle ou aménagés.
- Dans cette perspective, il importe donc de boucler ces réseaux par l'aménagement d'interconnexions naturelles entre les différents circuits à l'intérieur de l'arrondissement. On pense ici à la mise en œuvre de programmes récurrents de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et/ou en massifs sur des sites appropriés requérant des interventions de renforcement de la couverture végétale de premier et second niveau, ou encore de plantations d'arbres en banquettes paysagères en bordure de rues, ainsi que le long des voies de circulation importantes du territoire et selon les profils d'intervention identifiés aux figures #6, #7, #8 qui précèdent.
- C'est ainsi que le boulevard Barrette et son prolongement ouest donnant sur des Roitelets, va exiger un effort important de densification végétale des emprises et du terre-plein central, tout particulièrement le long de l'actuelle piste cyclable reliant le boisé Panoramique au parc de la rivière-du-Moulin (voir figure #8), ainsi qu'en bordure de la voie ferrée Roberval-Saguenay.
- L'extension du corridor de biodiversité au sud de l'Autoroute #70 et du boulevard du Royaume sur les terres encore boisées, est envisageable mais pour la petite faune seulement, à travers les réseaux actuels de drainage de surface sous l'autoroute et l'installation de barrières pour le balisage de la circulation faunique. Afin de résoudre les contraintes actuelles liées à sa mise en œuvre, il faudra également revoir dans les prochaines éditions du Schéma d'aménagement et du Plan d'urbanisme, les orientations actuellement prévues pour ce secteur en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.
- En revanche, l'extension piétonne du corridor aux Rats Musqués vers le secteur centre-ville nous semble beaucoup plus réaliste à court terme, dans la mesure où elle ne requiert selon nous que des aménagements paysagers mineurs pour la traversée du boulevard de l'Université, jusqu'à sa jonction avec le sentier " Urbain des bois " (ancienne voie ferrée du CN) et la rue Racine, via le parc Jean-Béliveau.

8.3.4 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT URBAIN DE CHICOUTIMI SECTEUR NORD LE CIRCUIT « NORDIKA »

FIGURE #19



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- D'une façon encore plus marquée qu'au sud, les boisés toujours bien vivants du secteur nord de Chicoutimi le doivent beaucoup à l'énergie du relief, c'est-à-dire à la présence de nombreux crans, coulées et escarpements naturels longeant la rivière Saguenay (29), et qui ont pour ainsi dire littéralement façonné le paysage et la trame urbaine actuelle du secteur Nord. C'est ainsi que subsistent encore sur ce territoire de nombreux îlots de verdure plus ou moins fragmentés, dont le plus important est sans doute celui du Parc de la Colline, lequel offre à lui seul plus de trois kilomètres de sentiers de randonnée pédestre, ainsi qu'une vaste superficie terrain en milieu naturel pour la cueillette de petits fruits sauvages.

- On doit également se réjouir de l'aménagement de sentiers naturels sur quatre autres boisés importants du secteur, dont notamment trois sur ou à proximité des rives du Saguenay (Parc Armand-Gravel, Diana-Roussel et Les Monts et Merveilles), le dernier en liste (Verdun-Bon-Air) offrant même alternance de paysages de prairies, bosquets et points de vue saisissants sur la zone Centre-ville, l'image de marque de Saguenay .
- Comment relier à la ceinture verte localisée en périphérie et défragmenter spatialement tous ces différents noyaux riverains et urbains d'habitat naturel « boisés » situés à l'intérieur de la trame urbaine, ainsi qu'en bordure de la rivière Saguenay ?
 - **Premièrement**, à la lumière des nombreux développements urbains actuellement en cours dans le secteur Nord, prévoir dans un proche avenir et de concert avec la municipalité de Saint-Honoré, l'aménagement d'un corridor vert permanent (est-ouest) à même le massif forestier localisé à la frange nord territoire de Saguenay, dans le premier contrefort séparant l'Arrondissement de Chicoutimi et la Municipalité de Saint-Honoré. Lequel corridor serait délimité à l'ouest par le massif de calcaire Trenton de Saint-Honoré et à l'est par le bassin naturel de la rivière Caribou jusqu'à son embouchure sur le Saguenay (présence de chutes d'eau intéressantes dans une perspective de mise en valeur du paysage naturel). (30)
 - **Deuxièmement**, par l'aménagement du côté est de la zone urbaine, d'un premier corridor vert (nord-sud) à même le tracé actuel de la piste cyclable jusqu'à Vimy, lequel emprunte par la suite un itinéraire fort pittoresque laissant découvrir un microcosme agricole méconnu de la population, à savoir : les Chemins Raymond et Blackburn .
 - **Troisièmement**, par l'aménagement au centre d'un deuxième corridor (nord-sud), utilisant à la fois la profonde incursion occasionnée par la présence du Parc de la Colline à l'intérieur de la trame urbaine, et l'hospitalité de deux cimetières (lieux de mémoire) afin de rejoindre rapidement le futur parc Armand-Gravel sur les rives du Saguenay.
 - **Quatrièmement** enfin, par l'aménagement à l'extrémité ouest du périmètre d'urbanisation adjacent à la zone agricole , d'un dernier lien (nord-sud), à même les boisés existants du secteur et l'ajout de nouvelles plantations en massifs jusqu'au futur Parc Armand-Gravel en bordure de la rivière Saguenay
- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement pourraient également favoriser le développement d'une agriculture urbaine aux endroits stratégiques .

SOURCES & RÉFÉRENCES

- 29) Suite topographique qui a d'ailleurs inspiré le projet de recherche **MORAV** sur les monts, berges et ravins, que lançait en 1976 et pour tout le Haut-Saguenay, une équipe de géographes de l'UQAC, avec l'aide d'une vingtaine d'étudiants,
- 30) " Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes " Région 02 S/LSJ
 Les milieux humides, une source de vie, Canards Illimités Canada Société de Conservation, le bassin de la rivière Caribou.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

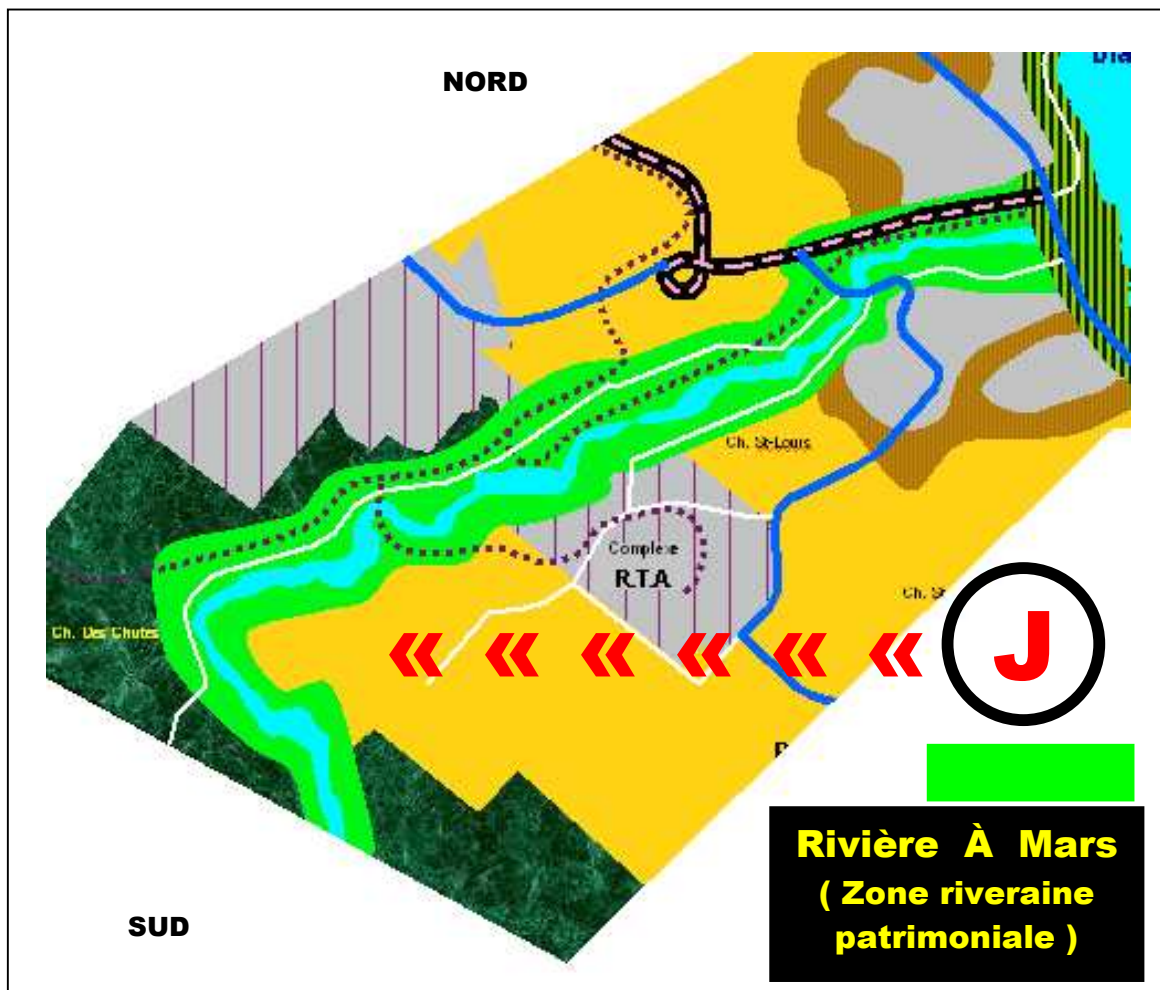
- Le confort et la convivialité sur certaines sections du circuit « Nordika » proposé laisse grandement à désirer et ce, en raison principalement de la pauvreté de la végétation actuelle (biodiversité), voire même de l'absence totale de végétation (de premier et de second niveau) le long des différents parcours proposés. À cet égard, on doit évidemment considérer que la traversée d'artères majeures s'avère toujours une contrainte de taille à surmonter. Ce qui est notamment le cas des boulevards Tadoussac, Sainte-Genève et Martel.
- L'emprunt des collectrices Roussel et Vimy ne devrait pas poser de trop gros problèmes en matière d'aménagement. En effet, ces itinéraires sont parfois enrichis de belles demeures ancestrales, ainsi que de vues imprenables sur les paysages humanisés de la zone Centre-ville. Le faible achalandage des chemins Raymond et Blackburn constitue un avantage et devrait même favoriser l'aménagement de plantations en banquettes afin de mettre en valeur le caractère pittoresque du paysage agricole.
- La réalisation intégrale du circuit Nordika se heurte à un certain nombre de contraintes. Parmi les problématiques importantes à résoudre dans ce secteur, il importe de mentionner la coexistence pas toujours évidente et même difficile entre les différents usagers du milieu naturel, à savoir : les propriétaires (fermes, lots boisés, terrains, résidences, etc...), les piétons, les quads, les motocyclettes, et les motoneiges. La mise en œuvre de solutions durables et acceptables pour l'ensemble de la population passe évidemment les notions d'acquisition de terrain, d'aménagement du territoire et de consultation. Le prochain schéma d'aménagement devrait prendre en compte ces problématiques urbaines sectorielles et proposer par la suite des solutions permanentes et de nature consensuelle.
- En ce qui a trait maintenant aux acquisitions de terrain, la mise en valeur du circuit Nordika par Saguenay devra inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** entre partenaires public et privé (Ville et propriétaires fonciers) ;
 - Acquisition par la Ville de « **T.I.S. »** selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointes de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Dons écologiques de « **T.I.S. »** à des organismes fiduciaires accrédités contre émission de reçus de charité auprès d'entreprises ou de grands propriétaires fonciers ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et selon une formule d'expropriation ;
 - Cession de « **T.I.S. »** à la Ville par des propriétaires fonciers et à titre gracieux .
- Il nous apparaît tout à fait opportun d'insister à ce stade-ci, sur l'importance des économies éventuelles à réaliser par la municipalité, avec la renaturalisation des ruisseaux canalisés par des infrastructures de drainage de surface dans les anciennes coulées du secteur Nord. lors de travaux de réfection ou d'entretien de conduites.

- En terminant, la mise en œuvre et l'animation du circuit « Nordika » en zone urbaine, périurbaine et agricole dynamique sur fond de paysage agroforestier, devra selon se réaliser en partenariat avec les organismes du milieu et les producteurs locaux, selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #6, #7, et par le développement de programmes récurrents : de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et en massifs de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés et requérant des interventions de renforcement de la couverture végétale (par exemple au tré-carré des terres en culture et des propriétés agricoles, le long des réseaux de drainage de surface, etc...). Des plantations d'arbres en banquettes paysagères en bordure des rues, rangs et chemins habités , ainsi que le long des voies de circulation importantes du secteur complètent les interventions possibles.

8.4 ARRONDISSEMENT DE LA BAIE :

8.4.1 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN DE LA RIVIÈRE À MARS LE CIRCUIT « SAUVAGINIA »

FIGURE #20



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- À l'exception du tronçon aval de la rivière à Mars (31), le circuit « Sauvaginia » qui s'étend sur une distance d'environ 20 kilomètres à l'intérieur des limites de l'arrondissement de La Baie, est déjà considéré comme très proche de son état naturel. En effet, les rives ainsi que le littoral ne sont que très peu perturbés, n'ayant pas encore subi de transformations majeures, ni fait l'objet de travaux d'urbanisation ou de développement en matière de villégiature. Le secteur de la rivière affecté par le déluge de 1996 ayant, quant à lui, fait l'objet d'important travaux de reprofilage et de renaturalisation par le MDDEP avant la fusion en 2002.
- Les vocations forestière et récréoforestière prévues pour le secteur de la rivière à Mars au Schéma d'aménagement et de développement de Saguenay constituent les affectations dominantes par rapport à l'ensemble du territoire visé, c'est-à-dire environ 90% du patrimoine riverain.
- Le mode de tenure des terres en bordure de la rivière favorise principalement un régime propriété publique. En effet, la majeure partie du territoire visé par la mise en place du corridor de biodiversité appartient à cinq (5) grands propriétaires terriens , à savoir : R.T.A. , Roberval-Saguenay, Ville de Saguenay , le Ministère des Transport du Québec, et la scierie Armand Tremblay. Les terres sont généralement peu morcelées et forment de grands blocs cadastraux.
- Dans l'ensemble, on constate que la topographie du corridor de biodiversité de la rivière à Mars est relativement peu accidentée , le terrain présentant généralement une pente régulière à mesure que l'on monte vers le sud.
- La rivière à Mars est déjà équipée d'une passe migratoire pour le saumon depuis 1997, on y pratique également l'ensemencement d'alevins de saumons, de truites de mer et d'ombles de fontaine. Le Centre plein-air Bec-Scie, situé aux limites de l'arrondissement, complète harmonieusement l'offre récréotouristique du corridor par des activités complémentaires, telles le ski de fond, la randonnées pédestres et l'observation de la nature. Ce qui bouclerait ainsi la concrétisation imminente du premier parc linéaire de la Ville de Saguenay , à savoir : le circuit « Sauvaginia » de la rivière à Mars. (32)
- Dans l'optique d'une nécessaire complémentarité et d'une harmonisation entre les différents corridors de biodiversité du territoire, la meilleure option de développement résiderait selon nous dans l'aménagement d'un parc linéaire axé sur l'écotourisme, la conservation, l'observation et l'interprétation du patrimoine géologique et écologique. Dans cette perspective, l'affectation dominante du futur parc serait essentiellement centrée sur l'interprétation le déluge de 1996 et la mise en valeur des ressources fauniques et halieutiques du territoire (33), pour le bénéfice de l'ensemble de la population de Saguenay et de la région.

NOTES, SOURCES & RÉFÉRENCES

-
- 31) Localisé à son embouchure avec la baie des Ha! Ha! et qui a fait l'objet d'important travaux de reprofilage et de
 - 32) " [Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes](#) " Région 02 S/LSJ
Les milieux humides, une source de vie, Canards Illimités Canada Société de Conservation, le bassin de la rivière à Mars.
 - 33) Soit les ressources vivantes animales et végétales des milieux aquatiques marins ou d'eau douce, exploitées par l'homme, pour la pratique de la pêche ou de aquaculture.

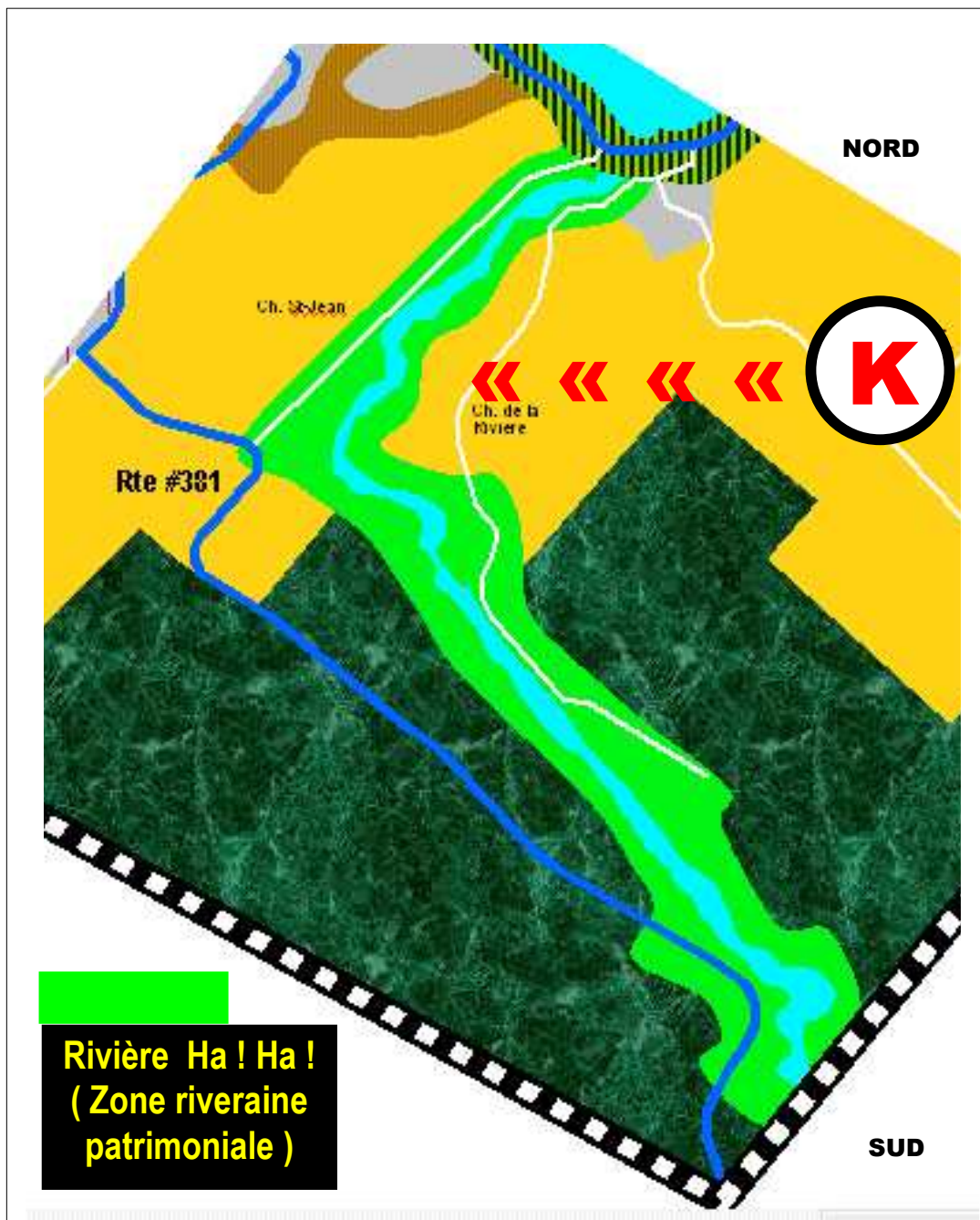
- Ce parc serait équipé d'un réseau de sentiers de randonnée rustiques sur les deux rives pour la pratique de la pêche sportive et de l'observation, ainsi que d'emplacements pour le camping sauvage aux endroits les plus appropriés .
- La proximité du corridor et l'importance de la concentration urbaine à l'intérieur de l'arrondissement pourraient également favoriser le développement d'une l'agriculture urbaine sur ses rives.
- La rivière possède enfin un bon potentiel de déploiement en matière énergétique selon le Schéma d'aménagement et de développement en vigueur à Saguenay.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- Le développement de tout le potentiel actuel du corridor de biodiversité de la Rivière à Mars dépasse de bien loin la stricte vocation axée sur le local. Aussi, une mise en valeur axée sur le développement du potentiel écotouristique du site passe nécessairement par une volonté politique affirmée, la réalisation d'un plan de développement et de mise en œuvre doté d'un échéancier à court terme, et une mise en marché agressive du site au plan national et même international .
- Dans une perspective d'intégration au territoire de Saguenay, d'optimisation des ressources, et d'harmonisation des politiques en matière d'accessibilité pour l'ensemble de la population, il faudra impérativement et rapidement trouver une solution afin d'harmoniser la tarification d'accès au site, afin d'augmenter le volume et la provenance de son achalandage.
- Afin d'en accélérer la réalisation, la Ville de Saguenay devrait confirmer et confier, dans le cadre d'une formule de partenariat , la mise en œuvre du potentiel écotouristique et l'animation du corridor de biodiversité de la rivière à Mars, aux corporations parapubliques actuellement engagées dans la mise en valeur du site .
- L'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière à Mars nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

8.4.2 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT RIVERAIN
DE LA RIVIÈRE HA! HA!
LE CIRCUIT « NATURA » ?

FIGURE #21



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT (34) (35)

- Rivière très affectée par le déluge de 1996, la rivière Ha! Ha! comprise dans les limites de la ville sur une distance d'environ 25 kilomètres, épouse la forme d'un « L » renversé, le tout encadré par trois routes d'accès : le Chemin Saint-Jean, le Chemin de la rivière et la #381 (route du Petit parc). Ancienne voie carrossable pour rejoindre la Municipalité de Fernand-Boileau, le Chemin de la rivière n'est plus qu'une desserte de quelques kilomètres desservant de rares fermes, résidences, ainsi que plusieurs chalets lacustres.
- Malgré un paysage riverain grandement perturbé en 1996 et remanié depuis par des infrastructures de stabilisation plutôt brutes (enrochements, digues), deux attraits d'intérêt demeurent encore : le Canyon des chutes à Gamelin (\pm 300 m.) faisant le régal des kayakistes extrêmes, ainsi que deux lacs de villégiature, les lacs " Bergeron " et " à Bois ". Nous excluons bien sûr de ce constat le secteur de la Pyramide et du musée du fjord, haut-lieux touristiques créés dans le ressac du déluge.
- Petite chasse et pêche à la ligne complètent le tableau des activités encore possibles, mais légalement limitées à de courtes périodes dans l'année. Une récente étude commandée par la ZIP Saguenay avance cependant que le secteur aval de la rivière, c'est-à-dire entre son embouchure et le barrage de la compagnie Résolu en amont, offre de bonnes conditions pour l'élevage de l'omble de fontaine avec un programme d'ensemencements intensifs. Il est notamment suggéré d'aménager une structure à même le barrage afin de permettre à l'anguille d'Amérique d'avoir accès à d'autres habitats en amont de cet obstacle.
- L'étude recommande également de " valoriser le potentiel du secteur des chutes à Gamelin et de son canyon ", à des fins récréotouristiques.
- Par ailleurs, l'ancienne route menant à Ferland et Boileau, et en partie arrachée par le "tsunami" fluvial de 1996, conserve toujours son tracé initial, lequel offre encore un bon potentiel en matière de randonnée pédestre.
- La rivière conserve un potentiel de déploiement en matière énergétique selon le Schéma d'aménagement et de développement en vigueur à Saguenay.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE (34) (35)

- La réappropriation de cette rivière va de pair avec sa mise en valeur éventuelle. Une partie importante des berges n'a plus de bandes riveraines qui sont un facteur primordial pour le développement de la faune aquatique. Il serait impératif d'effectuer des plantations sur ces segments riverains dénudés selon les profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, et la Zip Saguenay pourrait servir de catalyseur dans ce projet de revégétalisation.
- Pour le canyon des chutes à Gamelin, les conditions d'accès et d'aménagement s'avèrent très difficiles et la notoriété du canyon de la rivière à Mars, à seulement quelques kilomètres dans le Centre plein-air Bec-Scie, rend l'aventure très incertaine sur tous les plans...
- Enfin, le paysage agroforestier et riverain actuel regorge de boisés dégradés et de plantations artificialisées et fortement géométriques qui rendent peu attrayantes les balades dans ce secteur, et tout particulièrement sur le Chemin de la rivière et sur la #381, très éloignée de la rivière et de ses attraits .
- La mise en valeur à des fins récréotouristiques du corridor de l'ancienne route nécessitera un entretien régulier, afin d'éviter une reprise trop agressive de la végétation forestière, déjà amorcée à certains endroits.
- Enfin, l'éventuelle mise en œuvre du potentiel de développement énergétique de la rivière à Mars nécessitera au préalable la réalisation d'études d'impact globales sur la biodiversité des deux rives.

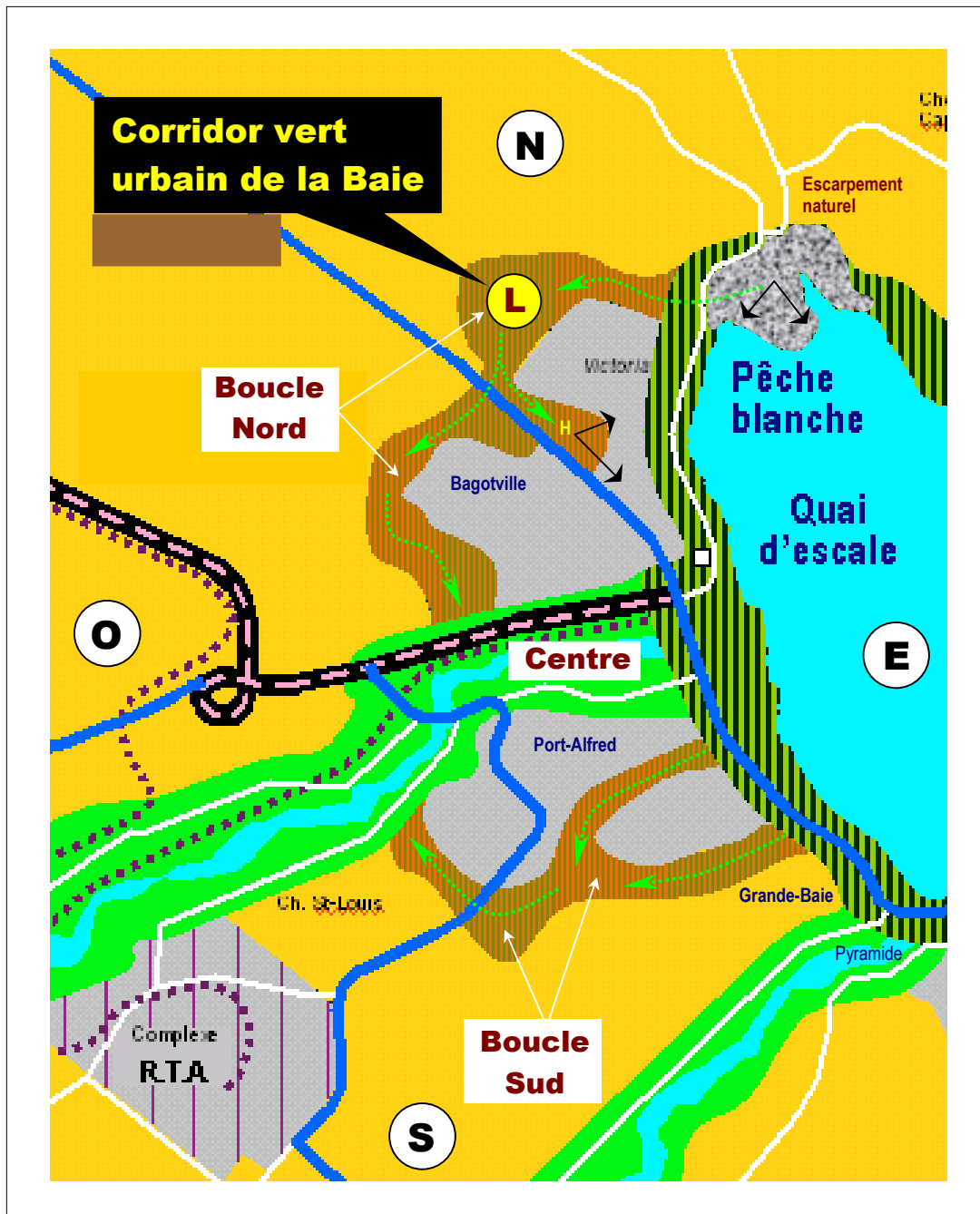
SOURCES & RÉFÉRENCES

34) " [AECOM, 2011. Inventaire de la faune aquatique de la rivière Ha! Ha! en aval des chutes à Gamelin](#) " Présenté au Comité ZIP Saguenay. 23 p. et annexes.

35) " [Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes](#) " Région 02 S/LSJ
Les milieux humides, une source de vie, Canards Illimités Canada Société de Conservation, le bassin de la rivière Ha Ha .

8.4.3 CARACTÉRISATION DU CORRIDOR VERT URBAIN
DE LA BAIE
LE CIRCUIT « BAÏA »

FIGURE #22



POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

- Depuis le virage récréotouristique majeur entrepris par l'arrondissement de La Baie il y a maintenant près de deux décennies, le secteur de la baie des Ha! Ha! a résolument mis en œuvre le développement de ses principaux attraits, et qui sont devenues par la suite attractions touristiques pour plusieurs d'entre eux : Quai d'escale, promenade en front de mer, villages de pêche blanche, auberges et restaurants, centre de ski, musée du fjord, sentiers de randonnée, etc. Et tout cela autour des installations industrialo-portuaires de RTA et du site orphelin d'Abitibi-Consol, maintenant Produits forestiers Résolu ...
- L'excellente piste cyclo-piétonnière en front de mer, reliant le musée du fjord jusqu'à proximité de l'Anse-à-Benjamin, n'a cependant guère fait de petits. En effet, dans ce secteur, rares sont les sentiers de randonnée pédestre qui sillonnent la zone urbaine afin de permettre de jouir d'une diversité de panoramas visuel exceptionnels sur la baie des Ha! Ha!. Pourtant, de nombreux crans, coulées, plateaux et boisés rémanents permettraient encore d'explorer de nouvelles pistes intra-urbaines aménagées en réseau, en prenant appui sur des dénivellations progressives, à partir du circuit cyclable actuel en front de mer. Ces structures combleraient ainsi dans cet arrondissement une demande réelle non encore satisfaite à ce jour pour ce type d'équipements.
- Selon une première analyse de site, la topographie relativement accidentée du terrain et la trame plutôt serrée de plusieurs quartiers résidentiels favoriseraient l'aménagement d'un corridor vert d'environ 24 kilomètres de longueur, à la périphérie de la trame urbaine, en marge de la zone agricole et selon deux boucles distinctes: au Nord pour couvrir le secteur Bagotville et au Sud pour couvrir ceux de Port-Alfred et Grande-Baie, et reliées entre elles au centre par le corridor de biodiversité de la rivière à Mars.
- Comme l'indique la figure #22 qui précède, la première boucle du circuit Baïa proposé, débute par le nord (Bagotville) sur un escarpement naturel situé dans le secteur des anses à Philippe et à Benjamin et rejoint ensuite les zones panoramiques de l'hôpital et du corridor de biodiversité de la rivière à Mars au centre, par un réseau de parcelles de terrain ravinées, boisées et en arrière lots.
- La figure #22 nous indique en outre que la seconde boucle proposée débute cette fois par le sud le long du réseau piétonnier et cyclable des secteurs Port-Alfred et Grande-Baie, et rejoint également la zone centrale du corridor de la rivière à Mars par un autre réseau naturel d'escarpement et de coulées boisées en arrière lot entre les quartier résidentiels et le terrain de golf.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

- Au plan topographique, les différents tracés proposés devront nécessairement composer avec la présence de contraintes naturelles importantes sur le terrain. En effet, dans les secteurs de Bagotville, Port-Alfred et Grande-Baie les escarpements et ravins ont naturellement structuré « en mode instable » la géographie du territoire, et morcelé le développement de la trame urbaine. Les différents aménagements proposés sur les boucles nord et sud du réseau, devront tenir compte de ces considérations si l'on désire en maximiser l'accessibilité pour les populations locales.
- Les aménagements proposés sur les boucles nord et sud devront également composer avec la présence de terrains parfois dénudés, instables et urbanisés, nécessitant d'important travaux de reboisement, de stabilisation et de plantation afin d'améliorer le confort, la sécurité et la convivialité des lieux pour les usagers, mais aussi et surtout la biodiversité sur le territoire par la défragmentation des habitats naturels.
- À cet effet, on estime que la mise en œuvre des travaux d'aménagement et l'animation du circuit Baïa dans l'arrondissement de la Baie, pourraient se réaliser en partenariat avec les organismes du milieu, et en tenant compte des profils d'intervention identifiés aux figures #2, #3, #4, #5, #6, #7, #9 et par le développement :
 - De programmes récurrents d'assainissement et de renaturation - revégétalisation des berges et zone de ravinement .
 - De programmes récurrents : de plantations d'arbres et d'arbustes en boutures et en massifs de végétation de premier et second niveau sur des sites appropriés et requérant des interventions de renforcement de la couverture végétale (par exemple au tré-carré des terres en culture et des propriétés agricoles, le long des réseaux de drainage de surface, etc...) et de plantations d'arbres en banquettes paysagères en bordure des rues, rangs et chemins habités , ainsi que le long des voies de circulation importantes.
- En ce qui a trait maintenant aux acquisitions de terrain, la mise en valeur du circuit Baïa par Saguenay devra inévitablement passer par des opérations systématiques, ciblées et concertées d'acquisition de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** et selon les formules suivantes :
 - Acquisition de gré à gré de **Territoires d'Intérêt Spécifique « T.I.S. »** entre partenaires public et privé (Ville et propriétaires fonciers) ;
 - Acquisition par la Ville de « **T.I.S. »** selon la formule de paiement par contribution aux fins de parc (10% / parc) dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations conjointe de planification et de développement par la municipalité et les promoteurs ;
 - Don écologique de « **T.I.S. »** à des organismes fiduciaires accrédités contre émission de reçu de charité auprès d'entreprises ou de grands propriétaires fonciers ;
 - Acquisition de « **T.I.S. »** par la Ville et selon une formule d'expropriation ;
 - Cession de « **T.I.S. »** à la Ville par des propriétaires fonciers et à titre gracieux .

9. CONCLUSION

D'audacieux projets de corridors verts se profilent depuis quelques années dans de nombreuses agglomérations nord-américaines, voire même depuis les années 30 au Royaume-Uni, qui en compte déjà 14 couvrant près de 17 000 km², ou 13% de la superficie de l'Angleterre! Le Ottawa Greenbelt (204 km², créé dans les années 50) et le Golden Horseshoe Greenbelt autour de Toronto (7 300 km², créé en 2005), sont les plus réussis au Canada, sans compter celui de Vancouver. Le Grand Montréal s'est récemment doté d'un vaste projet similaire avec son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, inspiré d'une proposition très étoffée de la Fondation David Suzuki et de Nature Action. À quand notre tour dans le Haut-Saguenay?

Cette proposition prend donc appui sur une vague de fond planétaire qui tente de freiner l'appétit effréné des villes assoiffées d'entrées de fonds et surtout des promoteurs insatiables qui rasent et bétonnent un maximum de territoires urbains, agricoles et forestiers, sans aucun égard pour les générations futures. Résultat : perte importante de biodiversité et de jouissance d'une Nature de plus en plus cruciale pour le bien-être des citoyens à la recherche d'équilibre physique et psychique et d'un antidote aux maux générés par notre civilisation : pollution croissante, allergies et troubles cardiaques associés, surpoids de sédentarité, îlots de chaleur, etc.

C'est ainsi que la Fiducie foncière LVBF propose non seulement des corridors de biodiversité propices au maintien d'une flore et d'une faune adaptées, mais surtout conçus pour le déplacement ludique des populations urbaines et rurales qui habitent et habiteront dans les décennies à venir, l'ensemble du territoire saguenéen. Le plaisir des randonnées pédestres et des balades en vélo, sur des trajets (*de type intra et péri urbain*) assortis de plantations appropriées, pourrait ainsi être décuplé tant en qualité qu'en quantité, avec l'aménagement de plus de 200 kilomètres de corridors verts, dorénavant accessibles à la grande majorité des citoyens, et à proximité de leurs domiciles.

En terminant, par cet intervention nous souhaitons surtout mobiliser l'ensemble de la population du Haut-Saguenay sur un projet de société porteur pour le futur, pro-actif et structurant afin de contrer les forces d'inertie trop souvent observées dans le développement et la mise en valeur des infrastructures vertes de nos villes

8 mars 2013 | Le Soleil | Valérie Gaudreau vgaudreau@lesoleil.com

Contribution de 45 M\$ pour le récréotourisme

Les municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) verront la vie en bleu et vert ces cinq prochaines années. Le gouvernement du Québec a confirmé hier qu'il injectait 10 millions \$ dans huit projets valorisant les plans d'eau, les stations récréotouristiques et les réseaux pédestres et cyclables. La contribution annoncée par le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, fait partie d'un montant total de 45 millions \$ consacré au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ.



À la suite de l'annonce du ministre Sylvain Gaudreault, Régis Labeaume a émis l'idée de relier le mont Sainte-Anne et le mont Bélair par une piste cyclable. — PHOTO LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

Cette «mise en place des trames vertes et bleues métropolitaines» prévoit notamment l'aménagement des rives à L'Ange-Gardien et des parcs linéaires des rivières Berger et Beauport.

La base de plein air de Sainte-Foy, le mont Bélair et la réserve écologique de la Grande Plée Bleue, à Lévis, font aussi partie des endroits ciblés pour des investissements.

Le plan promet aussi de relier ces attraits récréotouristiques par de longues pistes cyclables, dont une entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. DU MONT BÉLAIR AU MONT SAINTE-ANNE

Hier, le maire de Québec, Régis Labeaume, s'est même pris à rêver. «On pense à un projet aussi fou que de relier le mont Bélair et le mont Sainte-Anne à vélo», a-t-il avancé.

Le ministre Sylvain Gaudreault a pour sa part rappelé qu'il est aussi ministre des Transports.

«Cette annonce illustre bien ce qu'on veut pour les modes de transports actifs», a-t-il commenté.

Outre le 10 millions \$ du gouvernement du Québec, les municipalités locales et MRC participent pour 30 millions \$ et la CMQ, pour 5 millions \$ dans ces projets présentés en détail au www.cmquebec.qc.ca/Bleuvert.

ANNEXE #2

Le Soleil 3 mars 2013 / Jean-François Cliche

jfcliche@lesoleil.com

Victimes de la densification

Malgré toutes leurs vertus environnementales, les efforts de densification urbaine de Québec ont pour effet secondaire (ô combien ironique) de diminuer le nombre d'arbres sur son territoire. Ce qui force maintenant la Ville à planter dans des endroits qui sont loin d'être idéals, comme à proximité de conduites de gaz ou d'égouts, où les arbres devront alors nécessairement être coupés après 10 ou 20 ans, pour l'entretien des tuyaux.

« C'est sûr qu'au service de l'environnement, on appuie la densification parce que c'est très avantageux d'un point de vue environnemental. Mais le seul point où le bât blesse, c'est que ça cause des pertes d'arbres», a témoigné Marie-Josée Coupal, conseillère en environnement à la Ville de Québec, lors d'une présentation au colloque de l'Association forestière des deux rives, qui se tenait la semaine dernière à la polyvalente de Charlesbourg.

Par exemple, dit-elle, quand un bungalow «classique», avec un grand terrain, est rasé pour construire un immeuble de condos, cela implique souvent de couper plusieurs arbres qui se trouvaient sur le terrain — une situation qui survient assez fréquemment dans des quartiers comme Sainte-Foy. CHERCHER LES «TROUS»

Les fonctionnaires et les promoteurs vont devoir apprendre à en tenir compte dans la conception des projets, afin de ménager une plus grande place pour les arbres, croit Mme Coupal. Mais en attendant, la Ville a déjà commencé à chercher tous les petits «trous» qu'elle peut trouver pour planter. Ainsi, dit l'employée municipale, «on se permet de plus en plus de venir planter des arbres près des conduites. À défaut d'avoir l'emplacement idéal pour planter un arbre, on adoucit tranquillement nos normes de plantation. Il faut convaincre nos collègues des autres services et les compagnies comme Gaz Métro. Mais ça nous oblige aussi, à l'environnement, à accepter que l'arbre sera abattu un jour, parce que les conduites devront être réparées.»

C'est loin d'être idéal, admet Mme Coupal, mais il vaut mieux avoir un arbre pendant 10 ou 15 ans que pas du tout. Faute d'espaces publics, la Ville tente aussi de conclure des ententes avec des propriétaires pour planter et entretenir des arbres publics sur leurs terrains — ce qui a permis de mettre 265 arbres en terre l'an dernier.

Et lorsqu'un arbre est coupé, Québec tente de plus en plus d'extraire la souche plutôt que de la laisser dans le sol, parce qu'elle rend le terrain impropre à la plantation.